

ANNEXES

Élément relatif à l'application de la loi littoral

- Études LEROND

Éléments relatifs au patrimoine culturel

- Fiches du patrimoine bâti classé ou inscrit
- Données sur les sites naturels et paysages classés ou inscrits

Éléments relatifs aux équipements et services

- Dossier INSEE de la communauté de communes Terroir de Caux
- Liste des établissements sportifs et des santé présents sur le territoire du PLUi
- Liste des établissements et effectifs scolaires de la communauté de communes Terroir de Caux

Éléments relatifs aux déplacements et transports

- Analyse mobilité DREAL Normandie
- Boîte à outils « développer la mobilité durable »
- Bilan de l'accidentologie sur le territoire du PLUi
- Carte des lignes de transport et aires de covoiturage de Seine-Maritime
- Cartographie des transports exceptionnels

Éléments relatifs à la préservation de l'eau, de la nature et de l'environnement

- Liste des captages d'eau potable et contribution de l'Agence Régional de Santé
- Extrait de la carte du SRCE « éléments de la trame verte et bleue »
- Arrêté périmètre et carte du SAGE des 6 Vallées
- arrêté du SAGE Cailly, de l'Aubette et du Robec
- carte réseau hydrographique de Haute-Normandie

Éléments relatifs aux risques et nuisances

- Informations sur les risques naturels
- Cartographies des axes de ruissellements des bassins versants du Robec-Aubette et de la Saône-Vienne-Scie
- Arrêté préfectoral du classement sonore des infrastructures de transport et cartographies liées
- Risques technologiques et industriels : tableau des installations, fiches et cartographies
- Transports de matière dangereuses : fiches, arrêtés et cartographies.

Les éléments relatifs aux SUP

- Courrier TRAPIL : oléoducs
- Courrier RTE : lignes électriques
- Courrier SNCF : voies ferrées
- GRTgaz : ouvrages de transport de gaz

ANNEXES

Élément relatif à l'application de la loi littoral

- Études LEROND

Éléments relatifs au patrimoine culturel

- Fiches du patrimoine bâti classé ou inscrit
- Données sur les sites naturels et paysages classés ou inscrits

Éléments relatifs aux équipements et services

- Dossier INSEE de la communauté de communes Terroir de Caux
- Liste des établissements sportifs et des santé présents sur le territoire du PLUi
- Liste des établissements et effectifs scolaires de la communauté de communes Terroir de Caux

Éléments relatifs aux déplacements et transports

- Analyse mobilité DREAL Normandie
- Boîte à outils « développer la mobilité durable »
- Bilan de l'accidentologie sur le territoire du PLUi
- Carte des lignes de transport et aires de covoiturage de Seine-Maritime
- Cartographie des transports exceptionnels

Éléments relatifs à la préservation de l'eau, de la nature et de l'environnement

- Liste des captages d'eau potable et contribution de l'Agence Régional de Santé
- Extrait de la carte du SRCE « éléments de la trame verte et bleue »
- Arrêté périmètre et carte du SAGE des 6 Vallées
- arrêté du SAGE Cailly, de l'Aubette et du Robec
- carte réseau hydrographique de Haute-Normandie

Éléments relatifs aux risques et nuisances

- Informations sur les risques naturels
- Cartographies des axes de ruissellements des bassins versants du Robec-Aubette et de la Saône-Vienne-Scie
- Arrêté préfectoral du classement sonore des infrastructures de transport et cartographies liées
- Risques technologiques et industriels : tableau des installations, fiches et cartographies
- Transports de matière dangereuses : fiches, arrêtés et cartographies.

Les éléments relatifs aux SUP

- Courrier TRAPIL : oléoducs
- Courrier RTE : lignes électriques
- Courrier SNCF : voies ferrées
- GRTgaz : ouvrages de transport de gaz

REF 029954
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Auffay, Clos Jacquet (Le)
dea1 CIMETIERE, chapelle
mis1 IA76001276

REF 029728
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Auffay
dea1 PRESBYTERE
mis1 IA76001212

REF 029694
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Auffay, 1 rue Gambetta
dea1 MAISON
mis1 IA76001271

REF 029615
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Auffay, 20 rue Duquesne
dea1 MAISON
mis1 IA76001235

REF 029614
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Auffay, 44 rue Jean Macé
dea1 MAISON
mis1 IA76001234

REF 029613
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Auffay, le Mesnil Sauval
dea1 MAISON
mis1 IA76001233

REF 029612
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Auffay, 27 place de la République
dea1 MAISON
mis1 IA76001232

REF 029611
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Auffay, 8 place de la République
dea1 MAISON
mis1 IA76001231

REF 029610
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Auffay, 2 rue du Docteur Féré
dea1 MAISON
mis1 IA76001230

REF 029609
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Auffay, 7 rue Jean Macé
dea1 MAISON
mis1 IA76001229

REF 029608
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Auffay, 1 rue Gambetta
dea1 MAISON
mis1 IA76001228

REF 029607
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Auffay, 3 rue Duquesne
dea1 MAISON

mis1 IA76001227

 REF 029606
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay, 9 rue Jules Ferry
 dea1 MAISON
 mis1 IA76001226

 REF 029605
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay, rue René Coty
 dea1 MAISON
 mis1 IA76001225

 REF 029551
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay, Mesnil Sauval (Le)
 dea1 FERME, 2
 mis1 IA76001223

 REF 029548
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay
 dea1 ORATOIRE, Notre-Dame de Lourdes
 mis1 IA76001221

 REF 029547
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay
 dea1 CIDRERIE
 mis1 IA76001220

 REF 029546
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay
 dea1 PONT, sur la Scie
 mis1 IA76001219

 REF 029545
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay, 14 rue de Verdun
 dea1 FERME
 mis1 IA76001218

 REF 029499
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay, Mesnil Sauval (Le)
 dea1 FERME, 1
 mis1 IA76001216

 REF 029446
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay, 12-14, place de la République
 dea1 MAISON
 mis1 IA76001214

 REF 029445
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay
 dea1 ENTREPOT COMMERCIAL
 mis1 IA76001213

 REF 029444
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay
 dea1 CROIX DE CIMETIERE
 mis1 IA76001211

 REF 029355
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux

loc1 76 Auffay, 7 rue Jules Ferry
 dea1 MAISON
 mis1 IA76001161

REF 029285
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay
 dea1 MAISON, Sainte Catherine
 mis1 IA76001077

REF 029284
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay
 dea1 MONUMENT AUX MORTS
 mis1 IA76001076

REF 029272
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay
 dea1 POSTE
 mis1 IA76001075

REF 029262
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay
 dea1 CIMETIERE
 mis1 IA76001073

REF 029261
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay
 dea1 MAIRIE-HALLE
 mis1 IA76001072

REF 029260
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay
 dea1 TANNERIE
 mis1 IA76001071

REF 029259
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay
 dea1 MOULIN
 mis1 IA76001070

REF 029258
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay
 dea1 MOULIN, de la gare
 mis1 IA76001069

REF 029257
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay
 dea1 LAVOIR
 mis1 IA76001068

REF 029256
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay, place de l'église
 dea1 PLACE
 mis1 IA76001067

REF 029251
 air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
 loc1 76 Auffay, le Bosmelet
 dea1 FERME, du château
 mis1 IA76001066

REF	029245
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Auffay
dea1	CHATEAU, Le Vieux Château
mis1	IA76001065
REF	029238
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Auffay
dea1	HOTEL DE VOYAGEURS
mis1	IA76001064
REF	029237
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Auffay
dea1	GARE
mis1	IA76001063
REF	029201
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Auffay
dea1	CAFE
mis1	IA76001062
REF	029200
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Auffay
dea1	MAISONS-FERMES
mis1	IA76001061
REF	028024
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Auffay, Brennetuit
dea1	CHATEAU
mis1	IA76001060
REF	028022
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Auffay, place du Marché
dea1	PLACE
mis1	IA76001058
REF	027222
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Auffay
dea1	SUCRERIE
mis1	IA76001057
REF	024929
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Auffay, Bosmelet
dea1	CHATEAU
pro1	CMHP 1931 10 07,CMHP 1946 07 30,IMHP 1994 11 15
mis1	IA76001056, PA00100548
REF	019894
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Auffay
dea1	COLLEGIALE-PRIEURE-EGLISE PAROISSIALE, Notre-Dame
pro1	CMH 1846 00 00,CMH 1913 05 03
mis1	IA76001055, PA00100549
REF	001344
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Auffay
dea1	GENERALITES, Présentation de la commune
pro1	IS 1979 07 30
mis1	IA76001030

REF 023497
air1 Canton Bacqueville-en-Caux, CC Saône et Vienne, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Auzouville-sur-Saône
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Denis

REF 021489
air1 Canton Bacqueville-en-Caux, CC Saône et Vienne, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Auzouville-sur-Saône
dea1 MANOIR
pro1 IMHP 1992 09 01
mis1 PA00101121

REF 001041
air1 Canton Bacqueville-en-Caux, CC Saône et Vienne, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Auzouville-sur-Saône
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune

REF 035028
air1 Canton Bacqueville-en-Caux, CC Saône et Vienne, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Avremesnil, 73 rue des Tisserands
dea1 MANOIR

REF 026558
air1 Canton Bacqueville-en-Caux, CC Saône et Vienne, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Avremesnil, Saffray
dea1 MANOIR

REF 001042
air1 Canton Bacqueville-en-Caux, CC Saône et Vienne, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Avremesnil
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune

REF 014013
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Beautot, non repéré
dea1 CHAPELLE, Saint Thibaud et Sainte Madeleine
mis1 IA00020847
ETAT Détruit
ETATDOC MICROFICHE

REF 014012
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Beautot, non repéré
dea1 CHAPELLE, Saint Jean et Saint Lazare
mis1 IA00020846
ETAT Détruit
ETATDOC MICROFICHE

REF 014011
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Beautot, non repéré
dea1 CHAPELLE, Saint Adrien et Notre-Dame
mis1 IA00020845
ETAT Détruit
ETATDOC MICROFICHE

REF 014010
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Beautot, sans toponyme
dea1 MOULIN A VENT
mis1 IA00020844
ETATDOC MICROFICHE

REF 014009
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Beautot, le Grand Verdret
dea1 FERME
mis1 IA00020843
ETATDOC MICROFICHE

REF 014008
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Beautot
dea1 MANOIR
mis1 IA00020842
ETATDOC MICROFICHE

REF 014007
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Beautot
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint André
mis1 IA00020841
ETATDOC MICROFICHE

REF 014006
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Beautot
dea1 MAISONS-FERMES
mis1 IA00020848
ETATDOC MICROFICHE

REF 001701
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Beautot
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
ETATDOC MICROFICHE

REF	036185
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Beauval-en-Caux, ferme
dea1	FERME
mis1	IA76003280
REF	036184
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Beauval-en-Caux, manoir de Bosc-Renoult
dea1	MANOIR
mis1	IA76003279
REF	029358
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Beauval-en-Caux
dea1	MAISON
mis1	IA76001165
REF	029286
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Beauval-en-Caux
dea1	MAISONS-FERMES
mis1	IA76001082
REF	028031
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Beauval-en-Caux, Château des Etangs
dea1	CHATEAU, de Beaunay
mis1	IA76001081
REF	028030
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Beauval-en-Caux, Château Blanc
dea1	CHATEAU
mis1	IA76001080
REF	028029
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Beauval-en-Caux, Sainte Geneviève en Caux
dea1	EGLISE PAROISSIALE, Sainte Geneviève
mis1	IA76001079
REF	028028
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Beauval-en-Caux, Beaunay
dea1	EGLISE PAROISSIALE, Saint Pierre
mis1	IA76001078
REF	001345
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Beauval-en-Caux
dea1	GENERALITES, Présentation de la commune
pro1	CS 1934 07 30,IS 1941 04 07,IS 1996 04 22
mis1	IA76001031

M-OEUVRE

REF	029198
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Bertrimont
dea1	MAISON
mis1	IA76001092
REF	027796
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Bertrimont
dea1	MAISON
mis1	IA76001091
REF	027795
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Bertrimont
dea1	FERME, 1
mis1	IA76001090
REF	020156
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Bertrimont, C.D. 2
dea1	FERME, 2
mis1	IA76001089
REF	020155
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Bertrimont, C.D. 2
dea1	MANOIR
mis1	IA76001088
REF	020154
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Bertrimont
dea1	CHAPELLE FUNERAIRE
mis1	IA76001087
REF	020152
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Bertrimont
dea1	EGLISE PAROISSIALE, Saint Pierre et Saint Paul
mis1	IA76001085
REF	020151
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Bertrimont
dea1	MAISONS-FERMES
mis1	IA76001084
REF	001347
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Bertrimont
dea1	GENERALITES, Présentation de la commune
mis1	IA76001033

REF 036135
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Biville-la-Baignarde
dea1 GARE

REF 036134
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Biville-la-Baignarde, Le Fresne
dea1 CHAPELLE, Saint-Léonard

REF 029359
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Biville-la-Baignarde
dea1 CHATEAU, du Bois Hamel
mis1 IA76001166

REF 029357
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Biville-la-Baignarde
dea1 MAISON
mis1 IA76001164

REF 029270
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Biville-la-Baignarde
dea1 MAISONS-FERMES
mis1 IA76001095

REF 028027
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Biville-la-Baignarde
dea1 MONUMENT, Commémoratif de la République
mis1 IA76001094

REF 019910
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Biville-la-Baignarde
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Paer
mis1 IA76001093

REF 001348
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Biville-la-Baignarde
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
mis1 IA76001034

REF	029356
air1	Canton Tôtes, CC Bosc d'Eawy
loc1	76 Bracquetuit
dea1	CHATEAU
mis1	IA76001162
REF	029292
air1	Canton Tôtes, CC Bosc d'Eawy
loc1	76 Bracquetuit
dea1	MAISONS-FERMES
mis1	IA76001097
REF	029290
air1	Canton Tôtes, CC Bosc d'Eawy
loc1	76 Bracquetuit
dea1	EGLISE PAROISSIALE, Sainte Marguerite
mis1	IA76001096
REF	001349
air1	Canton Tôtes, CC Bosc d'Eawy
loc1	76 Bracquetuit
dea1	GENERALITES, Présentation de la commune
mis1	IA76001035

REF 036139
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Calleville-les-Deux-Eglises
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Paterne (2ème église)
mis1 IA76001100

REF 029294
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Calleville-les-Deux-Eglises
dea1 MAISONS-FERMES
mis1 IA76001098

REF 029293
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Calleville-les-Deux-Eglises
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Paterne (1ère église)

REF 001350
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Calleville-les-Deux-Eglises
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
mis1 IA76001036

REF 005784
air1 Canton Bellencombre
loc1 76 Cressy
dea1 FERME, 2
mis1 IA00022969
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 005783
air1 Canton Bellencombre
loc1 76 Cressy
dea1 FERME, 1
mis1 IA00022971
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 005782
air1 Canton Bellencombre
loc1 76 Cressy
dea1 MAISON
mis1 IA00022972
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 005781
air1 Canton Bellencombre
loc1 76 Cressy
dea1 PRESBYTERE
mis1 IA00022968
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 005780
air1 Canton Bellencombre
loc1 76 Cressy
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Notre-Dame
mis1 IA00022970
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 005779
air1 Canton Bellencombre
loc1 76 Cressy
dea1 MAISONS-FERMES
mis1 IA00022967
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 001071
air1 Canton Bellencombre
loc1 76 Cressy
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 005803
air1 Canton Bellencombres
loc1 76 Cropus
dea1 MANOIR, du Bras Coupé
mis1 IA00022991
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 005802
air1 Canton Bellencombres
loc1 76 Cropus, le Grand Péret
dea1 FERME
mis1 IA00022990
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 005801
air1 Canton Bellencombres
loc1 76 Cropus, Fréval
dea1 MANOIR
mis1 IA00022987
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 005800
air1 Canton Bellencombres
loc1 76 Cropus
dea1 CROIX DE CIMETIERE
mis1 IA00022989
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 005799
air1 Canton Bellencombres
loc1 76 Cropus
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Jean Baptiste
mis1 IA00022988
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 005798
air1 Canton Bellencombres
loc1 76 Cropus
dea1 MAISONS-FERMES
mis1 IA00022986
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 001073
air1 Canton Bellencombres
loc1 76 Cropus
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 036142
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Etampuis, 14 rue du Parc floral
dea1 JARDIN, PEPINIERE, Le Clos du Coudray

REF 036141
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Etampuis, Leully
dea1 EGLISE PAROISSIALE

REF 036140
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Etampuis
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint-Martin

REF 029295
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Etampuis
dea1 MAISONS-FERMES
mis1 IA76001099

REF 010922
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Etampuis, Biennais
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Martin
mis1 IA76001101

REF 001351
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Etampuis
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
mis1 IA76001037

REF 029197
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Fontelaye (La)
dea1 GUE-PASSERELLE
mis1 IA76001107

REF 020160
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Fontelaye (La), le Château
dea1 CHATEAU
mis1 IA76001106

REF 020159
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Fontelaye (La), le Bostaquet
dea1 MANOIR
mis1 IA76001105

REF 020158
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Fontelaye (La)
dea1 MOULIN A BLE
mis1 IA76001104

REF 020157
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Fontelaye (La)
dea1 MAISONS-FERMES
mis1 IA76001103

REF 019979
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Fontelaye (La)
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Martin
mis1 IA76001102

REF 001352
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Fontelaye (La)
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
mis1 IA76001038

M-OEUVRE

REF 036143
air1 Canton Têtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Fresnay-le-Long, Bimont
dea1 CHATEAU

REF 029296
air1 Canton Têtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Fresnay-le-Long
dea1 MAISONS-FERMES
mis1 IA76001109

REF 028025
air1 Canton Têtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Fresnay-le-Long
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Nicolas
mis1 IA76001108

REF 001353
air1 Canton Têtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Fresnay-le-Long
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
mis1 IA76001039

M-OEUVRE

REF 036095
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Gonneville-sur-Scie
dea1 PRESBYTERE

REF 036094
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Gonneville-sur-Scie, Mesnil Gorel
dea1 CHATEAU

REF 029297
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Gonneville-sur-Scie
dea1 MAISONS-FERMES
mis1 IA76001113

REF 029241
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Gonneville-sur-Scie
dea1 FERME
mis1 IA76001112

REF 029239
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Gonneville-sur-Scie, Vatine
dea1 CHATEAU
mis1 IA76001111

REF 028032
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Gonneville-sur-Scie
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Valéry
mis1 IA76001110

REF 001354
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Gonneville-sur-Scie
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
mis1 IA76001040

M-OEUVRE

REF 014124
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Gueutteville
dea1 FERME
mis1 IA00020956
ETATDOC MICROFICHE

REF 014123
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Gueutteville
dea1 CHATEAU
mis1 IA00020955
ETATDOC MICROFICHE

REF 014122
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Gueutteville
dea1 MONUMENT SEPULCRAL
mis1 IA00020954
ETATDOC MICROFICHE

REF 014121
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Gueutteville
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Notre-Dame
mis1 IA00020953
ETATDOC MICROFICHE, photos indexées

REF 014120
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Gueutteville
dea1 MAISONS-FERMES
mis1 IA00020957
ETATDOC MICROFICHE

REF 001714
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Gueutteville
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
ETATDOC MICROFICHE

REF 036097
air1 Canton Longueville-sur-Scie, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Heugleville-sur-Scie
dea1 CHATEAU FORT

REF 036096
air1 Canton Longueville-sur-Scie, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Heugleville-sur-Scie
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Aubin

REF 001261
air1 Canton Longueville-sur-Scie, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Heugleville-sur-Scie
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune

M-OEUVRE

REF 029299
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Imbleville
dea1 MAISONS-FERMES
mis1 IA76001117

REF 029298
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Imbleville
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Jean
mis1 IA76001116

REF 028033
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Imbleville
dea1 CROIX DE CIMETIERE
pro1 IMH 2006 11 21
mis1 IA76001115, PA00100724

REF 026158
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Imbleville, impasse de la Mare aux Loups
dea1 CHATEAU, de Bimorel
pro1 IMH 1944 02 01
mis1 IA76001114, PA00100724

REF 001355
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Imbleville
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
mis1 IA76001041

REF 035994
air1 Canton Longueville-sur-Scie, CC Varenne et Scie, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Longueville-sur-Scie
dea1 PRIEURE

REF 015153
air1 Canton Longueville-sur-Scie, CC Varenne et Scie, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Longueville-sur-Scie
dea1 CHATEAU FORT, de Gauthier Giffard
pro1 CMH 1969 10 29
mis1 PA00100742

REF 001263
air1 Canton Longueville-sur-Scie, CC Varenne et Scie, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Longueville-sur-Scie
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune

REF 034362
air1 Canton Bacqueville-en-Caux, CC Saône et Vienne, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Luneray
dea1 TEMPLE
pro1 IMH 2003 07 09
mis1 PA76000064

REF 001054
air1 Canton Bacqueville-en-Caux, CC Saône et Vienne, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Luneray
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune

REF 029300
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Montreuil-en-Caux
dea1 MAISONS-FERMES
mis1 IA76001120

REF 029242
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Montreuil-en-Caux
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Sulpice
mis1 IA76001119

REF 021093
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Montreuil-en-Caux, Hautot-Mesnil
dea1 MANOIR
pro1 CMHP 1996 03 18
mis1 IA76001118, PA00101118

REF 001356
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Montreuil-en-Caux
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
pro1 IS 1979 07 30
mis1 IA76001042

REF 026166
air1 Canton Longueville-sur-Scie, CC Varenne et Scie, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Muchedent
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Pierre
pro1 CMH 1981 06 19
mis1 PA00100770

REF 019781
air1 Canton Longueville-sur-Scie, CC Varenne et Scie, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Muchedent, Pubel
dea1 PRIEURE-FERME, Sainte Marguerite du Pubel

REF 001265
air1 Canton Longueville-sur-Scie, CC Varenne et Scie, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Muchedent
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune

REF 029304
air1 Canton Tôtes, CC Saône et Vienne, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Pierre-Bénouville
dea1 MAISONS-FERMES
mis1 IA76001130

REF 029249
air1 Canton Tôtes, CC Saône et Vienne, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Pierre-Bénouville
dea1 MOULIN
mis1 IA76001129

REF 020018
air1 Canton Tôtes, CC Saône et Vienne, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Pierre-Bénouville
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Pierre
mis1 IA76001128

REF 001359
air1 Canton Tôtes, CC Saône et Vienne, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Pierre-Bénouville
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
mis1 IA76001045

REF 005862
air1 Canton Bellencombre, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Sevis
dea1 FILATURE
mis1 IA00022889
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 005861
air1 Canton Bellencombre, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Sevis, le Bosc de Sévis
dea1 FERME
mis1 IA00022890
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 005860
air1 Canton Bellencombre, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Sevis, Bazomesnil
dea1 MAISON
mis1 IA00022891
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 005859
air1 Canton Bellencombre, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Sevis
dea1 CHATEAU
mis1 IA00022893
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 005858
air1 Canton Bellencombre, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Sevis
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Pierre
mis1 IA00022892
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 005857
air1 Canton Bellencombre, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Sevis
dea1 MAISONS-FERMES
mis1 IA00022888
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 001080
air1 Canton Bellencombre, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Sevis
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
ETATDOC consultable SRI : canton en vert sur carte

REF 036147
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Maclou-de-Folleville, La Pierre
dea1 EGLISE PAROISSIALE

REF 036146
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Maclou-de-Folleville, Saint-Thomas
dea1 PRIEURE, Saint-Thomas sur Scie

REF 036145
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Maclou-de-Folleville, La Pierre
dea1 CHATEAU FORT -CHATEAU

REF 029303
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Maclou-de-Folleville
dea1 MAISONS-FERMES
mis1 IA76001127

REF 029243
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Maclou-de-Folleville, route des Moulins
dea1 MOULIN, de l'Arbalète
mis1 IA76001126

REF 028042
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Maclou-de-Folleville
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Maclou
mis1 IA76001125

REF 001358
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Maclou-de-Folleville
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
mis1 IA76001044

REF 014171
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Ouen-du-Breuil, Maltot
dea1 MANOIR
mis1 IA00021000
ETATDOC MICROFICHE

REF 014170
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Ouen-du-Breuil, la Chaussée
dea1 MANOIR
mis1 IA00021002
ETATDOC MICROFICHE

REF 014169
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Ouen-du-Breuil, le Breuil
dea1 FERME
mis1 IA00021001
ETATDOC MICROFICHE

REF 014168
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Ouen-du-Breuil
dea1 MANOIR
mis1 IA00020999
ETATDOC MICROFICHE

REF 014167
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Ouen-du-Breuil
dea1 CROIX DE CIMETIERE
mis1 IA00020998
ETATDOC MICROFICHE

REF 014166
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Ouen-du-Breuil
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Ouen
mis1 IA00020997
ETATDOC MICROFICHE

REF 014165
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Ouen-du-Breuil
dea1 MAISONS-FERMES
mis1 IA00021003
ETATDOC MICROFICHE

REF 001719
air1 Canton Pavilly, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Ouen-du-Breuil
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
ETATDOC MICROFICHE

M-OEUVRE

REF 029305
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Vaast-du-Val
dea1 MAISON, Manoir de Fumechon

REF 028034
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Vaast-du-Val
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Vaast
mis1 IA76001131

REF 001360
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Saint-Vaast-du-Val
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
mis1 IA76001046

REF 036169
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Tôtes
dea1 LOTISSEMENT CONCERTE, HLM

REF 036168
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Tôtes, Ecrepigny
dea1 MAISON, châlet

REF 036167
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Tôtes
dea1 FERME, Aline

REF 036150
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Tôtes, Fumechon
dea1 MAISON
mis1 IA76001217

REF 036149
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Tôtes, Bennetot
dea1 EGLISE PAROISSIALE

REF 036148
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Tôtes
dea1 ECOLE PRIMAIRE

REF 029362
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Tôtes, le Bosc aux lièvres
dea1 MANOIR
mis1 IA76001170

REF 029361
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Tôtes
dea1 MAIRIE-HALLE
mis1 IA76001169

REF 029360
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Tôtes, Langrenay
dea1 CHATEAU
mis1 IA76001167

REF 029330
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Tôtes
dea1 HOTEL DE VOYAGEURS, hôtel du Cygne
mis1 IA76001144

REF 029308
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Tôtes, Belloy
dea1 CHATEAU
mis1 IA76001143

REF 029248
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Tôtes
dea1 CAFE, des cyclistes
mis1 IA76001142

REF 029208
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Tôtes

dea1	MAISONS-FERMES
mis1	IA76001141
REF	028036
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Tôtes
dea1	EGLISE PAROISSIALE, Saint Martin
mis1	IA76001140
REF	001343
air1	Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1	76 Tôtes
dea1	GENERALITES, Présentation de la commune
mis1	IA76001029

REF 029552
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Varneville-Bretteville, Petit Varneville (Le)
dea1 CROIX DE CHEMIN
mis1 IA76001224

REF 029250
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Varneville-Bretteville
dea1 FERME
mis1 IA76001158

REF 029207
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Varneville-Bretteville, le Bel Event
dea1 CHATEAU
mis1 IA76001157

REF 028172
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Varneville-Bretteville, Bretteville
dea1 MANOIR
mis1 IA76001156

REF 020150
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Varneville-Bretteville, Bretteville
dea1 FERME
mis1 IA76001155

REF 020149
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Varneville-Bretteville, Bretteville
dea1 MANOIR
mis1 IA76001154

REF 020148
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Varneville-Bretteville, Bretteville
dea1 CHATEAU
mis1 IA76001153

REF 020147
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Varneville-Bretteville, Bretteville
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Ouen
mis1 IA76001152

REF 020146
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Varneville-Bretteville, la Bouteillerie
dea1 EDIFICE FORTIFIE
mis1 IA76001151

REF 020145
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Varneville-Bretteville
dea1 CAFE
mis1 IA76001150

REF 020144
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Varneville-Bretteville
dea1 CHATEAU
mis1 IA76001149

REF 020142
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Varneville-Bretteville
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Médard

mis1 IA76001148

REF 020141
air1 Canton Têtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Varneville-Bretteville
dea1 MAISONS-FERMES
mis1 IA76001147

REF 001363
air1 Canton Têtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Varneville-Bretteville
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
mis1 IA76001050

M-OEUVRE

REF 029311
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Vassonville
dea1 MAISONS-FERMES
mis1 IA76001160

REF 028043
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Vassonville
dea1 EGLISE PAROISSIALE, Saint Pierre
mis1 IA76001159

REF 001364
air1 Canton Tôtes, CC Trois Rivières, Pays dieppois Terroir de Caux
loc1 76 Vassonville
dea1 GENERALITES, Présentation de la commune
mis1 IA76001051

ANNEXES

Élément relatif à l'application de la loi littoral

- Études LEROND

Éléments relatifs au patrimoine culturel

- Fiches du patrimoine bâti classé ou inscrit
- Données sur les sites naturels et paysages classés ou inscrits

Éléments relatifs aux équipements et services

- Dossier INSEE de la communauté de communes Terroir de Caux
- Liste des établissements sportifs et des santé présents sur le territoire du PLUi
- Liste des établissements et effectifs scolaires de la communauté de communes Terroir de Caux

Éléments relatifs aux déplacements et transports

- Analyse mobilité DREAL Normandie
- Boîte à outils « développer la mobilité durable »
- Bilan de l'accidentologie sur le territoire du PLUi
- Carte des lignes de transport et aires de covoiturage de Seine-Maritime
- Cartographie des transports exceptionnels

Éléments relatifs à la préservation de l'eau, de la nature et de l'environnement

- Liste des captages d'eau potable et contribution de l'Agence Régional de Santé
- Extrait de la carte du SRCE « éléments de la trame verte et bleue »
- Arrêté périmètre et carte du SAGE des 6 Vallées
- arrêté du SAGE Cailly, de l'Aubette et du Robec
- carte réseau hydrographique de Haute-Normandie

Éléments relatifs aux risques et nuisances

- Informations sur les risques naturels
- Cartographies des axes de ruissellements des bassins versants du Robec-Aubette et de la Saône-Vienne-Scie
- Arrêté préfectoral du classement sonore des infrastructures de transport et cartographies liées
- Risques technologiques et industriels : tableau des installations, fiches et cartographies
- Transports de matière dangereuses : fiches, arrêtés et cartographies.

Les éléments relatifs aux SUP

- Courrier TRAPIL : oléoducs
- Courrier RTE : lignes électriques
- Courrier SNCF : voies ferrées
- GRTgaz : ouvrages de transport de gaz



FICHE SITE
site inscrit
76 000 096

**LA PARCELLE PRES DE L'EGLISE
D'OUVILLE-LA-RIVIERE**

Liste des communes concernées : OUVILLE-LA-RIVIERE

Superficie : 0,23 ha

Arrêté d'inscription du 25/10/1943 : est inscrite la parcelle n° 102 section B d'Ouille-la-Rivière (Seine-Inférieure) sise aux abords de l'église (classée comme site).

Site classé - Article L341-2 du Code de l'environnement



**L'ÉGLISE
D'OUVILLE-LA-
RIVIÈRE (sc)**

Date : 1943-10-25



Sources :
© IGN
© DREAL Normandie

Producteur:
Le 21/12/2015 - DREAL Normandie
JD-2015-12-21T11:18:13

0 0.09 0.18 km





FICHE SITE
site inscrit
76 000 177

LA VALLEE DE LA VIENNE

Liste des communes concernées : BACQUEVILLE-EN-CAUX, BEAUVAL-EN-CAUX, BRACHY, GUEURES, HERMANVILLE, LAMBERVILLE, LAMMERVILLE, SAINT-MARDS, THIL-MANNEVILLE

Superficie : 1294,81 ha

Arrêté d'inscription du 22/04/1996 : sont inscrits les deux ensembles formés l'un sur les communes de Bacqueville-en-Caux, Gueures, Hermanville, Lamberville, Lammerville, Saint-Mards et Thil-Manneville, l'autre sur la commune de Beauval-en-Caux par la vallée de la Vienne et délimités comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre :

1^{er} ensemble :

Commune de Gueures :

point de départ : intersection de la limite ouest de la parcelle n° 79 (section AH) et du chemin départemental n° 70 de Cany à Arques :

Section AH :

chemin départemental n° 70 de Cany à Arques.

Section AE :

limites ouest et nord-ouest de la parcelle n° 555, rivière la Vienne, limite de la parcelle n° 254, limites sud-ouest en partie, nord-ouest et nord-est de la parcelle n° 253.

Section AH :

limite est de la parcelle n° 84.

Commune de Thil-Manneville :

Tableau d'assemblage :

limite entre la section A1 et la section ZA, chemin rural n° 15 de l'Eglise au Gouffre.

Section B1 :

voie communale n° 8, limites est et sud du cimetière (parcelle n° 531), limite est des parcelles n° 600 et 369 (en partie), voie communale n° 2.

Tableau d'assemblage :

chemin d'exploitation n° 10, limite entre la section ZE et la section A2, limite entre la commune de Thil-Manneville et la commune d'Hermanville.

Commune d'Hermanville :

Tableau d'assemblage :

Limite entre la section ZC et la section B, chemin départemental n° 123 de Bacqueville à Varengueville-sur-Mer, limite entre la commune d'Hermanville et celle de Bacqueville-en-Caux.

Commune de Bacqueville-en-Caux :

Section ZB :

Limite est des parcelles n° 23, 43 et 7, limites sud-est et sud de la parcelle n° 7, limite entre la commune de Bacqueville-en-Caux et celle de Lammerville.

Commune de Lammerville :

Tableau d'assemblage :

Limite entre la section AE et la section ZI, limite entre la commune de Bacqueville-en-Caux et celle de Lammerville.

Commune de Bacqueville-en-Caux :

Section ZI :

Limite entre la commune de Bacqueville-en-Caux et celle de Lammerville, limite entre la section ZI et la section AC, limites est des parcelles n° 4a en partie et 7, chemin départemental n° 270 de Gruchet-Saint-Siméon à Bacqueville-en-Caux.

Tableau d'assemblage :

Chemin rural n° 17 de la Croix Saint-Léonard,

Chemin départemental n° 149 de Bolbec à Blangy, chemin non dénommé, chemin rural n° 50, chemin rural n° 10.

Commune de Lamberville :

Section ZB :

Chemin rural n° 8 du Quesnay à Bacqueville, chemin d'exploitation n° 16.

Tableau d'assemblage :

Voie communale n° 4 de Soquentôt à Bacqueville-en-Caux.

Commune de Saint-Mards :

Tableau d'assemblage :

Voie communale n° 4 de Sainte-Geneviève à Bacqueville-en-Caux, limite entre la section ZB et la section B1, chemin départemental n° 76 de Lesterville à Saint-Héliier, limite entre la section ZD et la section B1.

Section B1 :

Limite sud des parcelles n° 254, 255 et 253, rivière la Vienne, limite sud de la parcelle n° 239, chemin départemental n° 23 d'Anglesqueville à la station de Motteville, limite sud de la parcelle n° 385a, limite entre la section B1 et les sections ZE, ZH, ZA.

Section ZA :

Chemin d'exploitation n° 1, limites sud-est et sud-ouest de la parcelle n° 23, limite nord-ouest de la parcelle n° 36.

Commune de Lamberville :

Tableau d'assemblage :

Chemin départemental n° 55 d'Yvetot à Varengeville-sur-Mer.

Section ZH :

Limite entre la section ZH et la section A, limite sud-ouest de la parcelle n° 7c, traversée du chemin d'exploitation, limite entre la section ZH et la section ZA.

Tableau d'assemblage :

Ligne droite fictive située dans le prolongement du chemin rural n° 19 et traversant la section ZA, chemin rural n° 19, limite entre la section ZA et la section AU.

Section ZA :

Limites sud-ouest et nord-ouest de la parcelle n° 26, limites nord-ouest et nord-est de la parcelle n° 27.

Tableau d'assemblage :

Limite entre la section ZA et la section AU, limite entre la commune de Lamberville et la commune de Bacqueville-en-Caux.

Commune de Bacqueville-en-Caux :

Tableau d'assemblage :

Limite entre la section ZH et la section AI, limite entre la commune de Bacqueville-en-Caux et la commune de Lammerville.

Commune de Lammerville :

Tableau d'assemblage :

Chemin vicinal ordinaire n° 8 de Beautot à Bacqueville-en-Caux.

Section AI :

Limite sud-ouest des parcelles n° 35, 17 et 16, chemin départemental n° 149 de Bolbec à Blangy.

Section AH :

Ligne droite fictive prolongeant la limite sud-ouest de la parcelle n° 42 et traversant la parcelle n° 19, limite sud-ouest de la parcelle n° 42, limites sud et ouest de la parcelle n° 38, limite sud-ouest de la parcelle n° 24, chemin départemental n° 127 de Royville à la mer.

Tableau d'assemblage :

Chemin non dénommé et non numéroté bordant la limite des sections ZD et ZK, limite entre la section ZK, limite entre la section ZK et la section ZD.

Section ZK :

Ligne droite fictive reliant le point commun des sections AL, ZD et AH à l'intersection du chemin départemental n° 270 de Gruchet-Saint-Siméon à Bacqueville et du chemin départemental n° 152 de Bacqueville à Ouville-la-Rivière et traversant uniquement la parcelle n° 14.

Tableau d'assemblage :

Chemin départemental n° 152 de Bacqueville à Ouville-la-Rivière, chemin privé longeant la limite des sections AD et ZC.

Section AD :

Limite ouest de la parcelle n° 58.

Tableau d'assemblage :

Franchissement du chemin rural n° 10 de Gruchet à Flamanville, limite entre la section AD et la section ZB.

Section ZB :

Chemin privé, chemin vicinal ordinaire n° 4 des Mesnils à Flamanville, limite entre la section AD et la section ZB, limite ouest des parcelles n° 23, 3 et 2, limite entre la commune de Lammerville et la commune d'Hermanville.

Commune d'Hermanville :

Section ZB :

Limites sud, ouest et nord de la parcelle n° 26, limite ouest des parcelles n° 14b et 13, chemin vicinal ordinaire n° 2 de Brachy à Hermanville, limite ouest de la parcelle n° 2.

Tableau d'assemblage :

Chemin départemental n° 108, limite entre la section A1 et la section ZA, limite entre la commune d'Hermanville et la commune de Thil-Manneville,.

Commune de Thil-Manneville :

Section A1 :

Limite ouest de la partie b de la parcelle n° 237, chemin d'exploitation.

Tableau d'assemblage :

Limite entre la commune du Thil-Manneville et les communes de Brachy et de Gueures.

Commune de Gueures :

Section AH :

Limite ouest de la parcelle n° 79 jusqu'à son intersection avec le chemin départemental n° 70 (point de départ).

4^{ème} ensemble :

Commune de Saint-Mards :

Section B1 :

Point de départ : angle nord-ouest de la parcelle n° 306 a :

Limite nord des parcelles n° 306a et 306b, limite est de la parcelle n° 306b du lieu-dit « Cornaille ».

Commune de Beauval-en-Caux :

Tableau d'assemblage :

Limite entre la commune de Beauval-en-Caux et celle de Saint-Mards, route nationale n° 27 de Paris à Dieppe, chemin départemental n° 50 de Fauville à Auffay, voie communale n° 4.

Section B2 :

Limites est et nord de la parcelle n° 25, limite nord de la parcelle n° 225, limites nord-est et nord-ouest de la parcelle n° 341, limite nord de la parcelle n° 340, chemin départemental n° 23 d'Arques à la statin Motteville, limites nord puis ouest (en partie) de la parcelle n° 61, limite nord de la parcelle n° 56, limite nord (en partie) de la parcelle n° 55, limite ouest des parcelles n° 63 et 64, limite nord-ouest de la parcelle n° 64, sente d'exploitation des pâtures de Beaunay, chemin départemental n° 50 de Fauville à Auffay par Cary.

Tableau d'assemblage :

Limite entre la section B2 et la section ZI.

Commune de Saint-Mards :

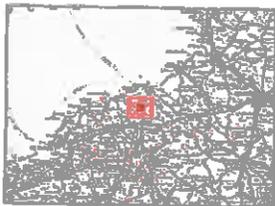
Section ZE :

Limites sud-ouest, nord-ouest et nord-est en partie de la parcelle n° 9.

Tableau d'assemblage :

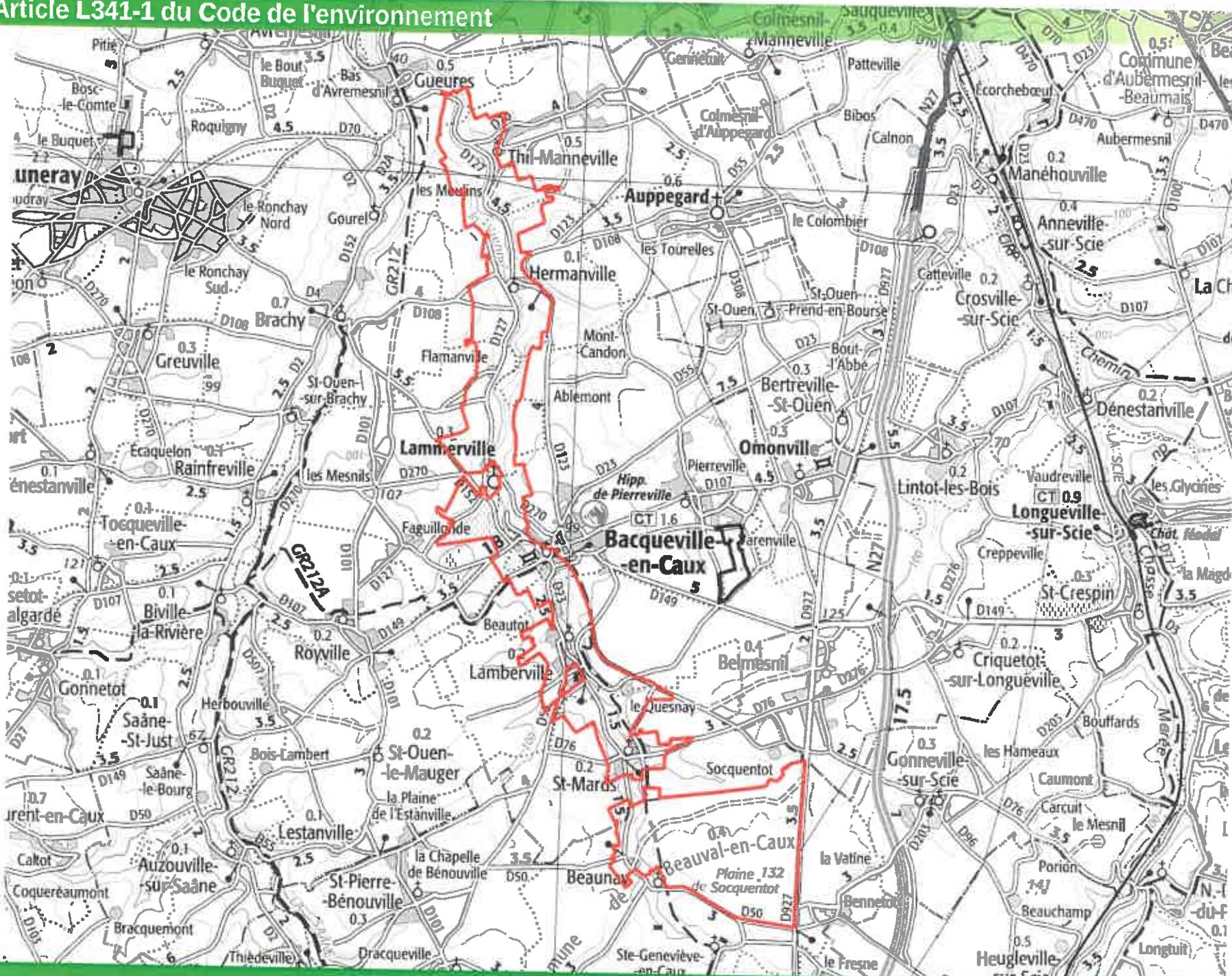
Limite entre la commune de Saint-Mards et celle de Beauval-en-Caux, voie communale n° 4 jusqu'à l'angle nord-ouest de la parcelle n° 306a de la section B1 (point de départ).

Site inscrit - Article L341-1 du Code de l'environnement



LA VALLEE DE LA
VIENNE (sf)

Date : 1996-04-22



Sources :
© IGN
© DREAL Normandie

Production:
Le 21/12/2015 - DREAL Normandie
JD-2015-12-21T17:58:36

0 1 2 km



Ampliation certifiée conforme
Pour le Secrétaire Général du Gouvernement



JM
Jean-Michel VIGIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

ENV

ENV	N	94	5	0	0	0	2	D
-----	---	----	---	---	---	---	---	---

DECRET du 11 FEV. 1997

portant classement parmi les sites du département de la
SEINE-MARITIME des principaux ensembles pittoresques de la Vallée de la Vienne
sur le territoire des communes de Beauval-en-Caux, de Lamberville, de Lammerville et de
Saint-Mards

LE PREMIER MINISTRE

SUR le rapport du ministre de l'environnement,

VU la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites
de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée
notamment par la loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967, en particulier ses articles 5-1,
7 et 8, ensemble le décret n° 69-607 du 13 juin 1969 pris pour son application ;

VU les résultats de l'enquête administrative ouverte du 14 octobre 1991 au 8
novembre 1991 par arrêté préfectoral en date du 17 septembre 1991 et notamment
l'absence de consentement de certains propriétaires intéressés ;

VU la délibération du conseil municipal de Saint-Mards en date du 5 octobre 1990 ;

VU la délibération du conseil municipal de Lamberville en date du 22 février 1991 ;

VU la délibération du conseil municipal de Lammerville en date du 12 octobre 1991 ;

VU la délibération du conseil municipal de Beauval-en-Caux en date du 4 novembre
1991 ;

VU l'avis émis par la commission départementale des sites, perspectives et paysages
de la Seine-Maritime en date des 20 juin et 12 décembre 1991 ;

VU l'avis émis par la commission supérieure des sites, perspectives et paysages en
date du 19 mai 1994

Le Conseil d'Etat (Section des travaux publics) entendu ;

J.O. N° 0 3 6 du 12 FEV. 1997

Considérant que la préservation du site constitué par les principaux ensembles pittoresques de la Vallée de la Vienne dans le département de la Seine-Maritime présente, en raison de son caractère pittoresque, un intérêt général au sens de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930 :

DECRETE

Article 1er : Sont classés parmi les sites du département de la Seine-Maritime les ensembles pittoresques de la Vallée de la Vienne, d'une superficie d'environ 267 hectares, situés sur les communes de BEAUVAL-en-CAUX, de LAMBERVILLE, de LAMMERVILLE et de SAINT-MARDS, délimités comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre, conformément à la carte au 1/25.000ème et aux plans cadastraux annexés au présent décret.

Article 2 : Le site comporte 4 ensembles du Nord au Sud.

1er ensemble

Commune de LAMMERVILLE

SECTION AE

En partant de l'intersection du chemin départemental n° 270 de Gruchet-Saint-Siméon à Bacqueville et du chemin rural n° 7, dans le sens des aiguilles d'une montre :

- chemin départemental n° 270 de Gruchet-Saint-Siméon à Bacqueville
- limites entre les communes de Bacqueville-en-Caux et Lammerville
- limite Sud-Est de la parcelle n° 24
- chemin départemental n° 152 de Bacqueville à Ouville-la Rivière
- limite Ouest des parcelles n°s 24 et 17
- chemin départemental n° 127 de Royville à la mer
- limites Sud et Est de la parcelle n° 107
- franchissement du chemin départemental n° 152 de Bacqueville à Ouville-la-Rivière

SECTION ZK

- chemin départemental n° 152 de Bacqueville à Ouville-la-Rivière
- chemin départemental n° 127 de Royville à la mer
- ligne fictive parallèle au chemin départemental n° 152 de Bacqueville à Ouville-la-Rivière et située à 50 mètres de celui-ci
- chemin départemental n° 270 de Gruchet-Saint-Siméon à Bacqueville

SECTION AE

- franchissement du chemin départemental n° 152 de Bacqueville à Ouville-la-Rivière
- voie communale n° 1 des Mesnils à l'église de Lammerville
- limites Ouest et Nord de la parcelle n° 112
- chemin départemental n° 127 de Royville à la mer
- limite Nord de la parcelle n° 42
- rivière "La Vienne"
- limite Nord de la parcelle n° 29
- chemin rural n° 7 des Chasses Marais à Dieppe jusqu'à son intersection avec le

chemin départemental n° 270 de Gruchet Saint-Siméon à Bacqueville

2ème ensemble

Commune de LAMBERVILLE

SECTION A

En partant de l'intersection du chemin départemental n° 23 d'Arques-la-Bataille à la station de Motteville et du chemin départemental n° 55 d'Yvetot à Varengueville-sur-Mer et dans le sens des aiguilles d'une montre

- chemin départemental n° 55 d'Yvetot à Varengueville-sur-mer
- voie communale n° 1 de Draqueville à Lamberville
- limite Nord de la parcelle n° 99
- limite entre la parcelle n° 101 et les parcelles n°s 188a, 93, 104, 203 et 204
- limites Nord et Est de la parcelle n° 106
- chemin départemental n° 23 d'Arques-la-Bataille à la station de Motteville jusqu'à son intersection avec le chemin départemental n° 55 d'Yvetot à Varengueville-sur-Mer

3ème ensemble

Commune de SAINT-MARDS

SECTION B1

En partant de l'intersection de la parcelle n° 252 et de la voie communale n° 4 de Sainte-Genève à Bacqueville, dans le sens des aiguilles d'une montre :

- voie communale n° 4 de Sainte-Genève à Bacqueville
- limite entre les communes de Saint-Mards et de Beauval-en-Caux
- limite entre les sections B1 et ZE
- limite Nord-Ouest de la parcelle n° 380a
- chemin départemental n° 23 d'Anglesqueville à la station de Motteville
- limite Nord des parcelles n°s 361, 477, 478, 243
- rivière "La Vienne"
- limite Nord de la parcelle n° 252 jusqu'à son intersection avec la voie communale n° 4

4ème ensemble

Commune de BEAUVAL-en-CAUX

Tableau d'assemblage

En partant de l'intersection de la route départementale n° 50 de Fauville à Auffay avec la route nationale n° 27 de Paris à Dieppe dans le sens des aiguilles d'une montre :

- route nationale n° 27 de Paris à Dieppe
- limite entre les communes de Beauval-en-Caux et de Biville-la-Baignarde
- sente rurale des Bêteaux à Saint-Genève
- chemin rural n° 6 d'Anglesqueville-sur-Saône à Longueville-sur-Scie

SECTION D

- limite entre les lieux-dits "Château des Etangs" et "Bois du Château des Etangs"

SECTION B2

- limite entre les lieux-dits "Terres sur le Bois des Terriers" et "Beaunay"
- limite Nord des parcelles n°s 55 et 56

- limites Ouest (en partie) et Nord de la parcelle n° 61
- chemin départemental n° 50 de Fauville à Auffay-par-Cany
- limite Nord de la parcelle n° 340
- limites Nord-Ouest et Nord-Est de la parcelle n° 341
- limite Nord de la parcelle n° 225
- limites Nord et Est de la parcelle n° 25
- voie communale n° 4

Tableau d'assemblage

- chemin départemental n° 50 de Fauville à Auffay-par-Cany jusqu'à son intersection avec la route nationale n° 27 de Rouen à Dieppe

Article 3 : Le présent décret sera notifié au préfet de la Seine-Maritime et aux maires des communes concernées.

Article 4 : Le présent décret, la carte au 1/25.000 et les plans cadastraux annexés pourront être consultés à la préfecture de la Seine-Maritime et aux mairies des communes concernées.

Article 5 : L'arrêté du 7 avril 1981 portant inscription sur l'inventaire des sites pittoresques du département de la Seine-Maritime de l'ensemble formé sur la commune de Beauval-en-Caux par le Vallon de la Vienne est abrogé

Article 6 : Le ministre de l'environnement est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République Française.

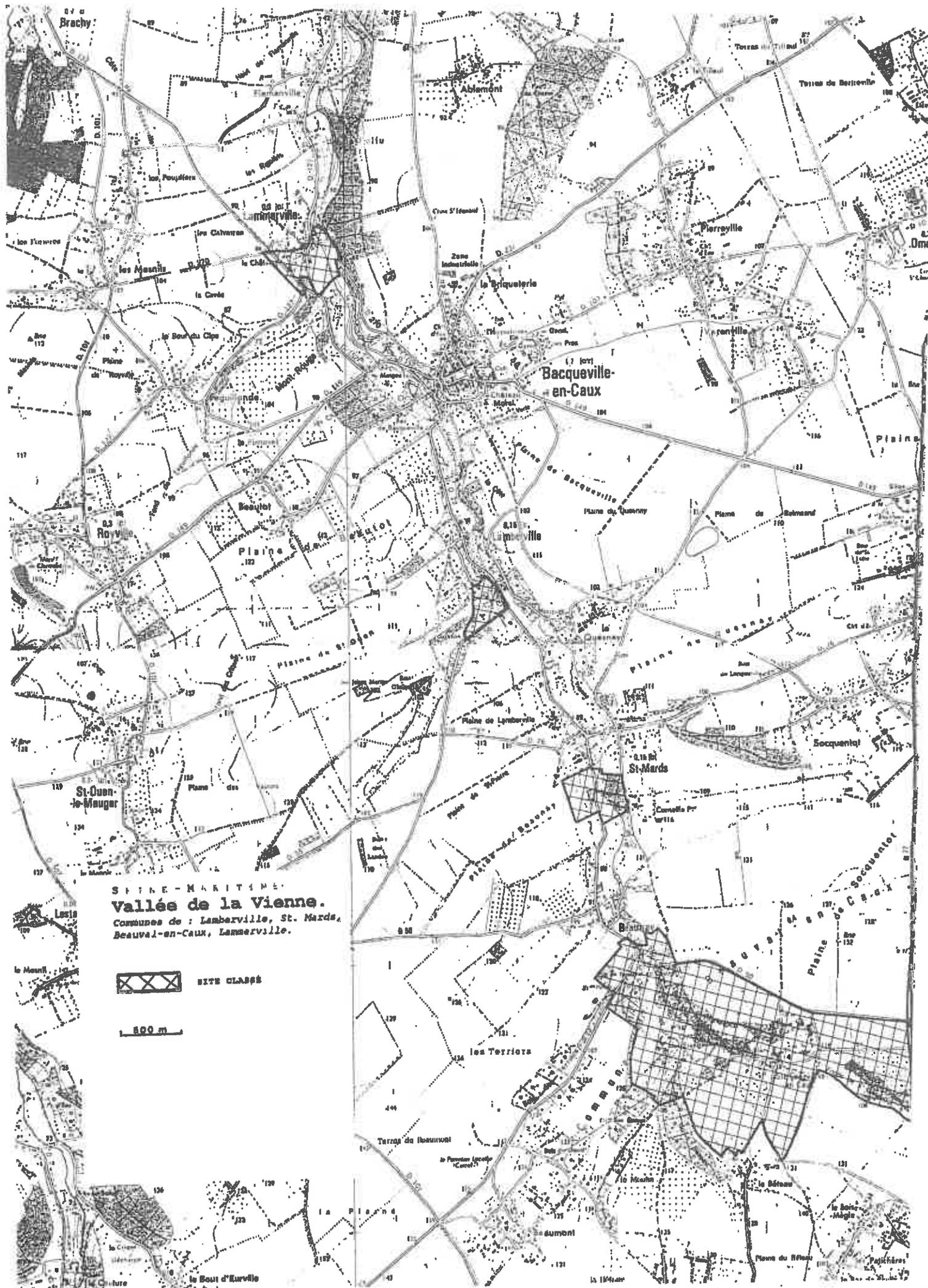
Fait à Paris, le 11 FEV. 1997

Alain JUPPÉ

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'environnement

Corinne LEPAGE

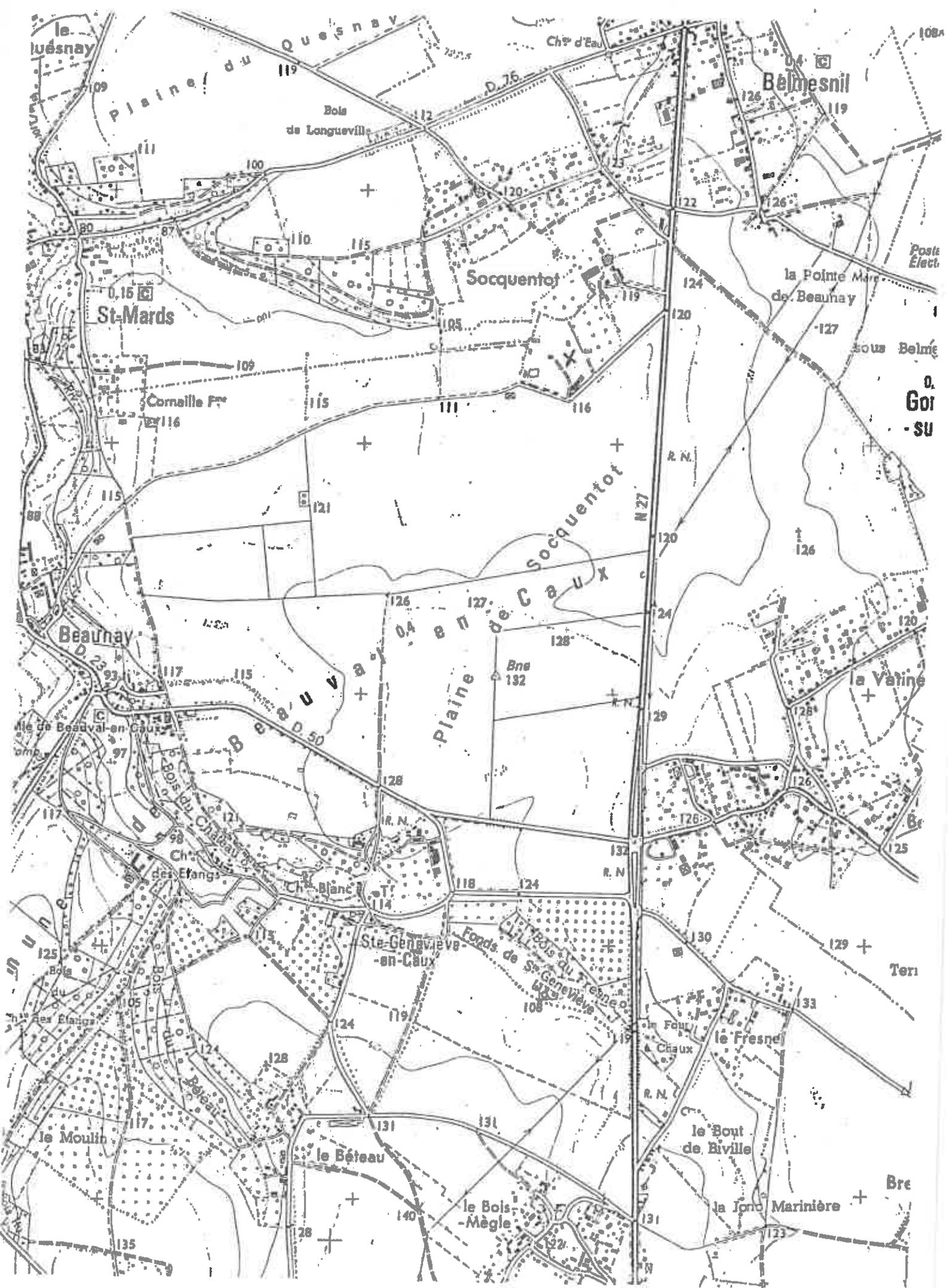


SEINE-MARITIME
Vallée de la Vienne.
 Communes de : Lamberville, St. Mards,
 Beauval-en-Caux, Lammerville.



SITE CLASSÉ

500 m



Poste Elect.
O. Gor
-SU



Le Chêne de la ferme de Socquentot, à Saint-Marès (Seine - Inférieure).

Direction de l'architecture et de l'Urbanisme

DAU/SP1

ARRETE

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection de monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, et en particulier son article 4, modifiée par la loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967 ;

VU le décret n° 69-607 du 13 juin 1969 portant application de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;

VU l'arrêté du 7 avril 1981 inscrivant sur l'inventaire des sites pittoresques du département de la SEINE-MARITIME l'ensemble formé sur la commune de Beauval-en-Caux par le vallon de la Vienne ;

VU la délibération du 7 septembre 1990 du conseil municipal de Gueures ;

VU la délibération du 8 octobre 1990 du conseil municipal de Bacqueville-en-Caux ;

VU la délibération du 23 octobre 1990 du conseil municipal de Hermanville ;

VU la délibération du 7 décembre 1990 du conseil municipal de Thil-Manneville ;

VU la délibération du 22 décembre 1990 du conseil municipal de Lamberville ;

VU la délibération du 22 février 1991 du conseil municipal de Lamberville ;

VU la délibération du 13 mai 1991 du conseil municipal de Beauval-en-Caux ;

VU la délibération du 5 octobre 1990 du conseil municipal de Saint-Mards ;

VU l'avis émis le 20 juin 1991, par la commission départementale des sites, perspectives et paysages du département de la SEINE-MARITIME ;

CONSIDERANT QUE les deux ensembles formés l'un sur les communes de Bacqueville-en-Caux, Gueures, Hermanville, Lamberville, Lamberville, Saint-Mards et Thil-Manneville, l'autre sur la commune de Beauval-en-Caux par la vallée de la Vienne constituent un site pittoresque dont la préservation revêt un caractère d'intérêt général au sens de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930 ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : le présent arrêté remplace en tant qu'il concerne le même site, l'arrêté d'inscription susvisé en date du 7 avril 1981.

ARTICLE 2 : Sont inscrits à l'inventaire des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque du département de la SEINE-MARITIME les deux ensembles formés l'un sur les communes de Bacqueville-en-Caux, Gueures, Hermanville, Lamberville, Lammerville, Saint-Mards et Thil-Manneville, l'autre sur la commune de Beauval-en-Caux par la vallée de la Vienne et délimités comme suit, dans le sens des aiguilles d'une montre, conformément à l'extrait de la carte I.G.N. annexé au présent arrêté.

1er ensemble :

Commune de GUEURES :

point de départ : intersection de la limite Ouest de la parcelle n° 79 (section AH) et du chemin départemental n° 70 de Cany à Arques :

section AH :

- le chemin départemental n° 70 de Cany à Arques

section AE :

- les limites Ouest et Nord-Ouest de la parcelle n° 555
- la rivière la Vienne
- la limite Nord de la parcelle n° 254
- les limites Sud-Ouest en partie, Nord-Ouest et Nord-Est de la parcelle n° 253

section AH :

- la limite Est de la parcelle n° 84

Commune de THIL-MANNEVILLE :

tableau d'assemblage :

- la limite entre la section A1 et la section ZA
- le chemin rural n° 15 de l'Eglise au Gouffre

Commune de GUEURES :

section AH :

- la limite Ouest de la parcelle n° 79 jusqu'à son intersection avec le chemin départemental n° 70 (point de départ).

2ème ensemble :

Commune de SAINT- MARDS :

section B1 : point de départ : angle nord-ouest de la parcelle n° 306 a :

- la limite nord des parcelles n°s 306 a et 306 b
- la limite est de la parcelle n° 306 b du lieu-dit "Cornaille"

Commune de BEAUVAL-EN-CAUX :

tableau d'assemblage :

- la limite entre la commune de BEAUVAL-EN-CAUX et celle de SAINT-MARDS
- la route nationale n° 27 de Paris à Dieppe
- le chemin départemental n° 50 de Fauville à Auffray.
- voie communale n° 4

section B2 :

- les limites est et nord de la parcelle n° 25
- la limite nord de la parcelle n° 225
- les limites nord-est et nord-ouest de la parcelle 341.
- la limite nord de la parcelle n° 340.
- le chemin départemental n° 23 d'Arques à la station Motteville
- les limites nord puis ouest en (partie) de la parcelle n° 61
- la limite nord de la parcelle n° 56
- la limite nord (en partie) de la parcelle n° 55
- la limite Ouest des parcelles n°s 63 et 64
- la limite Nord-Ouest de la parcelle n° 64
- la sente d'exploitation des pâtures de Beaunay
- le chemin départemental n° 50 de Fauville à Auffray par Cany.

tableau d'assemblage :

- la limite entre la section B2 et la section ZI

section AD :

- limite Ouest de la parcelle n° 58

tableau d'assemblage :

- franchissement du chemin rural n° 10 de Gruchet à Flamanville
- la limite entre la section AD et la section ZB

section ZB :

- le chemin privé
- le chemin vicinal ordinaire n° 4 des Mesnils à Flamanville
- la limite entre AD et la section ZB
- la limite Ouest des parcelles n°s 23,3 et 2
- la limite entre la commune de Lammerville et la commune d'Hermanville

Commune d'HERMANVILLE :

section ZB :

- les limites Sud, Ouest et Nord de la parcelle n° 26
- la limite Ouest des parcelles n° 14 b et 13
- le chemin vicinal ordinaire n° 2 de Brachy à Hermanville
- limite Ouest de la parcelle n° 2

tableau d'assemblage :

- le chemin départemental n° 108
- la limite entre la section A1 et la section ZA
- la limite entre la commune d'Hermanville et la commune de Thil-Manneville.

Commune de THIL-MANNEVILLE :

section A1 :

- la limite Ouest de la partie b de la parcelle n° 237
- le chemin d'exploitation

tableau d'assemblage :

- la limite entre la commune de Thil-Manneville et les communes de Brachy et de Gueures

Commune de BACQUEVILLE-EN-CAUX ::

tableau d'assemblage :

- la limite entre la section ZH et la section AI
- la limite entre la commune de Bacqueville-en-Caux et la commune de Lammerville

Commune de LAMMERVILLE::

tableau d'assemblage :

- le chemin vicinal ordinaire n° 8 de Beautot à Bacqueville-en-Caux

section AI :

- la limite Sud-Ouest des parcelles n°s 35, 17 et 16
- le chemin départemental n° 149 de Bolbec à Blangy

section AH :

- la ligne droite fictive prolongeant la limite Sud-Ouest de la parcelle n° 42 et traversant la parcelle n° 19
- la limite Sud-Ouest de la parcelle n° 42
- les limites Sud et Ouest de la parcelle n° 38
- la limite Sud -Ouest de la parcelle n° 24
- le chemin départemental n° 127 de Royville à la mer

tableau d'assemblage :

- le chemin non dénommé et non numéroté bordant la limite des sections ZD et ZK
- la limite entre la section ZK et la section ZD

section ZK :

- la ligne droite fictive reliant le point commun des sections AL, ZD et AH à l'intersection du chemin départemental n° 270 de Gruchet Saint-Siméon à Bacqueville et du chemin départemental n° 152 de Bacqueville à Ouville-la-Rivière et traversant uniquement la parcelle n° 14.

tableau d'assemblage :

- le chemin départemental n° 152 de Bacqueville à Ouville-la-Rivière
- le chemin privé longeant la limite des sections AD et ZC

section B1 :

- la limite Sud des parcelles n°s 254, 255 et 253,
- la rivière La Vienne
- la limite Sud de la parcelle n° 239
- le chemin départemental n° 23 d'Anglesqueville à la station de Motteville.
- la limite Sud de la parcelle n° 385 a
- la limite entre la section B1 et les sections ZE, ZH, ZA

section ZA :

- le chemin d'exploitation n° 1
- les limites Sud-Est et Sud-Ouest de la parcelle n° 23
- la limite Nord-Ouest de la parcelle n° 36

Commune de LAMBERVILLE :

tableau d'assemblage :

- le chemin départemental n° 55 d'Yvetot à Varengueville-Sur-Mer

section ZH :

- la limite entre la section ZH et la section A
- la limite Sud-Ouest de la parcelle n° 7 c
- traversée du chemin d'exploitation
- limite entre la section ZH et la section ZA

tableau d'assemblage :

- la ligne droite fictive située dans le prolongement du chemin rural n° 19 et traversant la section ZA.
- le chemin rural n° 19
- la limite entre la section ZA et la section AU

Section ZA :

- les limites Sud-Ouest et Nord-Ouest de la parcelle n° 26
- les limites Nord-Ouest et Nord- Est de la parcelle n° 27

tableau d'assemblage :

- la limite entre la section ZA et la section AU
- la limite entre la commune de Lamberville et Bacqueville-en-Caux

Commune de BACQUEVILLE-EN-CAUX ::

section ZI :

- la limite entre la commune de Bacqueville-en-Caux et celle de Lammerville
- la limite entre la section ZI et la section AC
- la limite Est des parcelles n°s 4a en partie et 7
- le chemin départemental n° 270 de Gruchet Saint-Siméon à Bacqueville-en-Caux

tableau d'assemblage :

- le chemin rural n° 17 de la Croix Saint-Léonard
- le chemin départemental n° 149 de Boibec à Blangy
- le chemin non dénommé
- le chemin rural n° 50
- le chemin rural n° 10

Commune de LAMBERVILLE::

section ZB :

- le chemin rural n° 8 du Quesnay à Bacqueville
- le chemin d'exploitation n° 16

tableau d'assemblage :

- la voie communale n° 4 de Soquentôt à Bacqueville-en-Caux

Commune de SAINT-MARDS :

tableau d'assemblage :

- la voie communale n° 4 de Sainte-Geneviève à Bacqueville-en-Caux
- la limite entre la section ZB et la section B1
- le chemin départemental n° 76 de Lestanville à Saint-Héllier
- la limite entre la section ZD et la section B1

Commune de THIL-MANNEVILLE :

tableau d'assemblage :

- la limite entre la section A1 et la section ZA
- le chemin rural n° 15 de l'Eglise au Gouffre

section B1 :

- la voie communale n° 8
- les limites Est et Sud du cimetière (parcelle n° 531)
- la limite Est des parcelles n°s 600 et 369 (en partie)
- la voie communale n° 2

tableau d'assemblage :

- le chemin d'exploitation n° 10
- la limite entre la section ZE et la section A2
- la limite entre la commune de Thil-Manneville et la commune d'Hermanville

Commune d'HERMANVILLE :

tableau d'assemblage :

- la limite entre la section ZC et la section B
- le chemin départemental n° 123 de Bacqueville à Varengeville-sur-Mer
- la limite entre la commune d'Hermanville et celle de Bacqueville-en-Caux

Commune de BACQUEVILLE-EN-CAUX ::

section ZB :

- la limite Est des parcelles n°s 23, 43 et 7
- les limites Sud-Est et Sud de la parcelle n° 7
- la limite entre la commune de Bacqueville-en-Caux et celle de Lammerville

Commune de LAMMERVILLE::

tableau d'assemblage :

- la limite entre la section AE et la section ZI
- la limite entre la commune de Bacqueville-en-Caux et celle de Lammerville

Commune de SAINT- MARDS :

section ZE :

- les limites Sud-Ouest, Nord-Ouest et Nord-Est en partie de la parcelle n° 9

tableau d'assemblage :

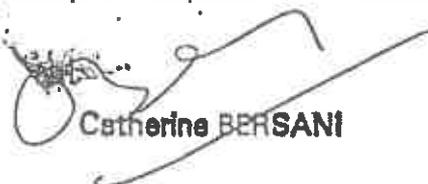
- la limite entre la commune de SAINT-MARDS et celle de BEAUVAL-EN-CAUX

- la voie communale n° 4 jusqu'à l'angle nord-ouest de la parcelle n° 306 a de la section B1 (point de départ).

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera notifié au Préfet de la région HAUTE - NORMANDIE et du département de la SEINE-MARITIME et aux maires des communes de Bacqueville-en-Caux, Beauval-en-Caux, Gueures, Hermanville, Lamberville, Lammerville, Saint-Mards et Thil-Manneville, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris La Défense, le 22 AVR. 1996

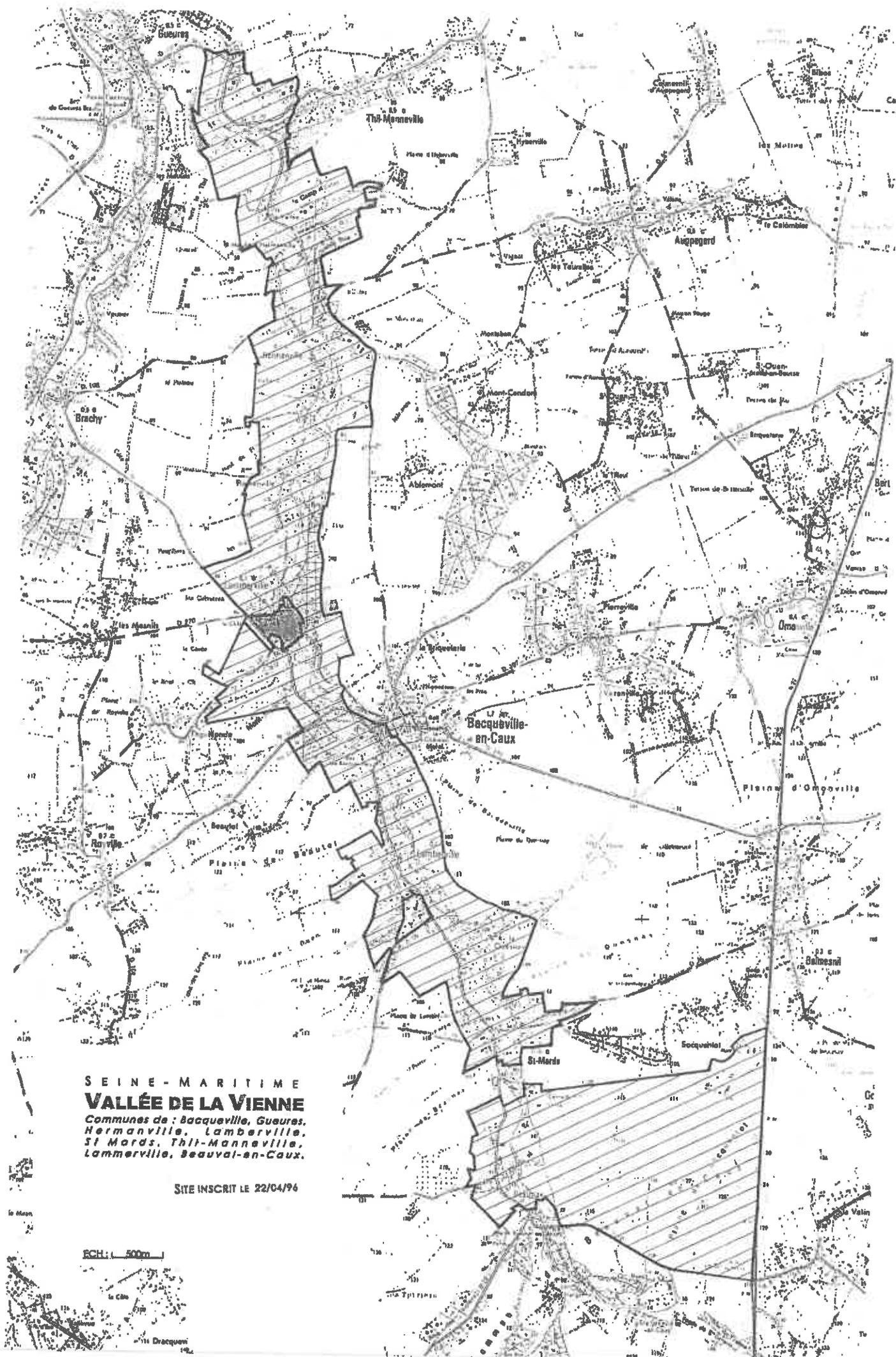
Pour le Ministre et par Célégation
Le Directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme


Catherine BERSANI

Pour ampliation :

Le Chargé du Bureau des Sites
et Ensembles Urbains Protégés


Michel CONAUT



SEINE-MARITIME
VALLÉE DE LA VIENNE
 Communes de : Bacqueville, Gueuras,
 Hermanville, Lamberville,
 St Mards, Thi-Manneville,
 Lammerville, Beauval-en-Caux.

SITE INSCRIT LE 22/04/96

ECH: (500m)

le Man





FICHE SITE
site inscrit
76 000 165

LE CHATEAU DE VARENVILLE A BACQUEVILLE-EN-CAUX, LAMBERVILLE

Liste des communes concernées : BACQUEVILLE-EN-CAUX, LAMBERVILLE

Superficie : 24,67 ha

Arrêté d'inscription du 16/05/1989 : est inscrit l'ensemble formé sur les communes de Bacqueville-en-Caux et Lamberville par le château de Varenville et son parc, et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre :

Commune de Bacqueville-en-Caux :

Section AH :

A partir de l'angle sud-ouest de la parcelle n° 56 :

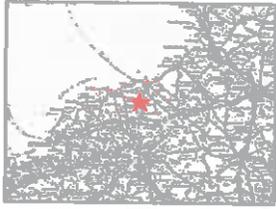
Limite ouest des parcelles n° 56, 60 et 67, limites sud et ouest de la parcelle n° 68, limite sud (en partie) et ouest de la parcelle n° 72, limite ouest des parcelles n° 74 et 75, limite sud-ouest de la parcelle n° 76, côté sud de la voie communale n° 2 de Bacqueville-en-Caux à Omonville, côté ouest de la voie communale n° 12 dite Grande Rue de Varenville jusqu'à l'angle nord-est de la parcelle n° 48, limite est et sud de la parcelle n° 48, limite est (en partie) de la parcelle n° 62, limites nord (en partie) et est de la parcelle n° 61, limite est de la parcelle n° 55.

Commune de Lamberville :

Section ZD :

Limite entre les sections ZD et B1, côté nord de la voie communale n° 3 de Lamberville à Omonville par le Quesnoy, côté est de la voie communale n° 5 de Pierreville à Belmesnil, limite communale entre Lamberville et Bacqueville-en-Caux jusqu'à l'angle sud-ouest de la parcelle n° 56 (section AH de Bacqueville-en-Caux) point de départ.

Site inscrit - Article L341-1 du Code de l'environnement



**LE CHATEAU DE
VAREVILLE A
BACQUEVILLE-EN-
CAUX,
LAMBERVILLE (si)**

Date : 1989-05-16



Sources :
© IGN
© DREAL Normandie

Production:
Le 21/12/2015 - DREAL Normandie
JD-2015-12-21T10:25:56

0 0.09 0.18 km





FICHE SITE
site inscrit
76 000 147

LE PARC DU CHATEAU DE BOSMELET A AUFFAY

Liste des communes concernées : AUFFAY

Superficie : 38,36 ha

Arrêté d'inscription du 30/07/1979 : est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de la Seine-Maritime l'ensemble formé sur la commune d'Auffay par le parc du château de Bosmelet et comprenant les parcelles cadastrales suivantes :

Section AM du cadastre :

Parcelles n° 58, 60, 61, 69, 81, 82, 83, 89, 90, 91, 93 à 99 inclus, 101, 102, 104, 105, 111.

Section AL du cadastre :

Parcelles n° 7, 8 p, 9 p, 10, 12, 13 p, 14 à 17 inclus, 19, 20, 23, 26 p, 31, 32 p, 33, 34, 35 p, 42 p, 43, 44 p, 47 p, 48 p, 49 p et 50.

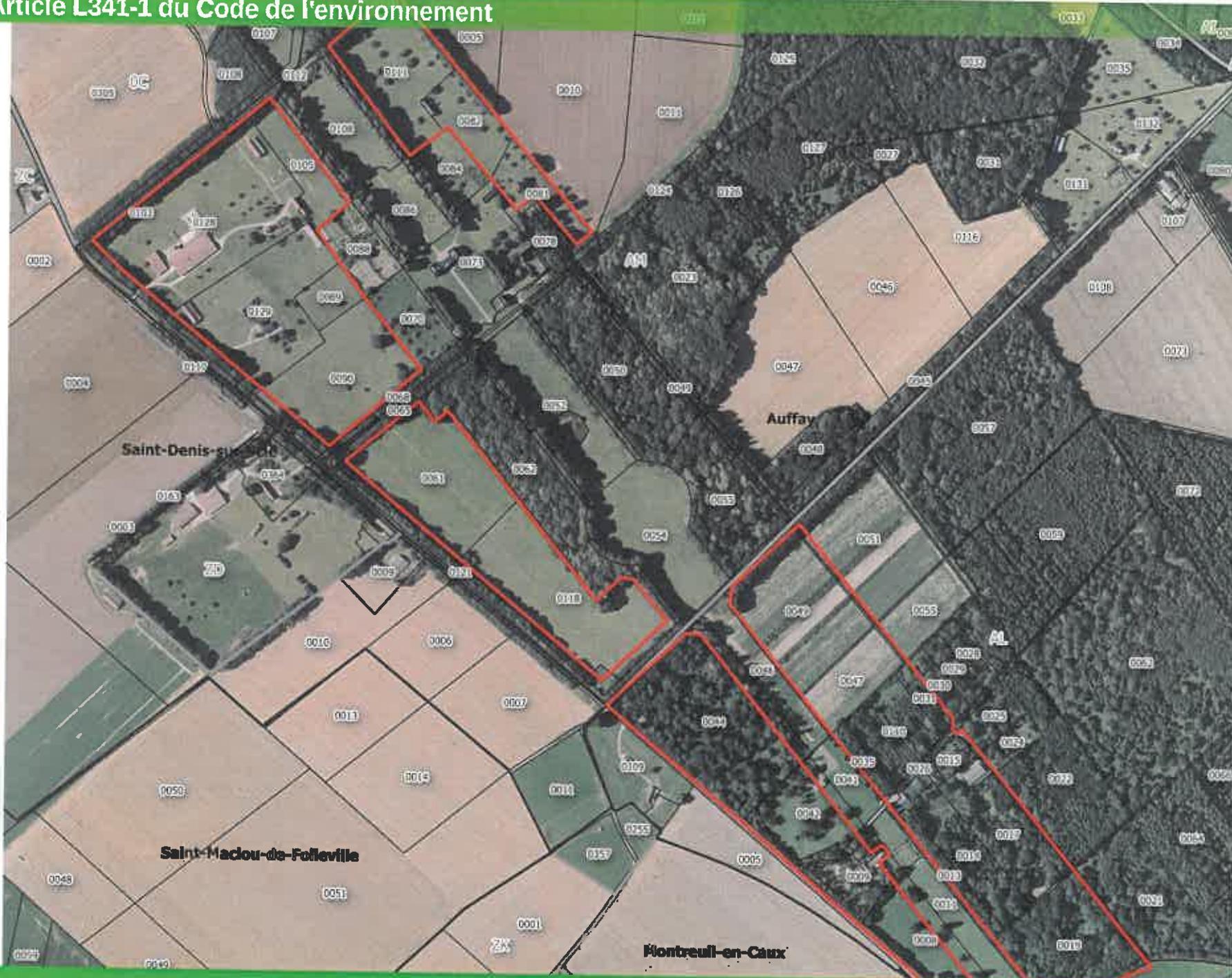
(p : pour partie)

Site inscrit - Article L341-1 du Code de l'environnement



LE PARC DU CHATEAU DE BOSMELET A AUFFAY (61)

Date : 1979-07-30



Sources :
© IGN
© DREAL Normandie

Production :
Le 21/12/2015 - DREAL Normandie
JD-2015-12-21T19:42:34

0 0.1 0.2 km



XXXXXXXXXX

XXX

MINISTÈRE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES
ET DU CADRE DE VIE

-1-

Direction de l'Urbanisme
et des Paysages

ARRÊTÉ

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le Ministre des Affaires culturelles
et du Cadre de Vie

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 ;
- VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5.1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;
- VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;
- VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié relatif au camping et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 443-9 relatif au stationnement des caravanes ;
- VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieure des sites ;
- VU l'avis émis le 27 avril 1978 par le conseil municipal d'Auffay ;
- VU la délibération du 12 juin 1978 de la commission des sites perspectives et paysages du département de la Seine Maritime ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1er - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département de la Seine Maritime l'ensemble formé sur la commune d'Auffay par le parc du château de BOSMELET et comprenant les parcelles cadastrales suivantes :

Section AM du cadastre :

parcelles n°s 58 ; 60 ; 61 ; 69 ; 81 ; 82 ; 83 ; 89 ; 90 ; 91 ;
93 à 99 inclus ; 101 ; 102 ; 104 ; 105 ; 111 ;

Section AL du cadastre :

parcelles n°s 7 ; 8 p ; 9 p ; 10 ; 12 ; 13 p ; 14 à 17 inclus ;
19 ; 20 ; 23 ; 26 p ; 31, 32 p ; 33 ; 34 ; 35 p ;
42 p ; 43 ; 44 p ; 47 p ; 48 p ; 49 p et 50

(p : ~~partie~~ partie non proposée pour le classement,)

conformément au plan annexé au présent arrêté

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Seine Maritime, au Maire de la commune d'AUFFAY qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution, et aux propriétaires intéressés.

Fait à PARIS, le 30 JUILLET 1971

Pour le Ministre et par délégation:

Pour le Directeur de l'Urbanisme et des paysages

L'Adjoint au Directeur

Georges CAVALLIER

Pour ampliation:
L'Administrateur Civil
Chef du Bureau des Sites

P. D.
Philippe

Pittoresque
- Bosmelet - (Parc et
Château) *B*

Amélioration certifiée conforme
Pour le Sup. Comité Supérieur du Gouvernement



DÉCRET du 7 JAN. 1981

portant classement parmi les sites pittoresques du département de la Seine Maritime, du site du parc du château de Bosmelet, sur les communes d'Auffay, Montreuil en Caux et St Denis sur Scie

LE PREMIER MINISTRE

SUR le rapport du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie,

VU la loi du 2 mai 1930, réorganisant la protection des monuments naturels, et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967, ensemble le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 pris pour son application ;

VU le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application de l'article 5.1 de la loi modifiée du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;

VU les conclusions de l'enquête effectuée en application de l'article 5.1 de la loi du 2 mai 1930 modifiée et des articles 4 et 5 du décret n° 69.607 du 13 juin 1969, et notamment le refus de plusieurs propriétaires de souscrire au classement ;

VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des Commissions Départementales des Sites et Supérieures des Sites ;

VU l'avis émis par la Commission départementale des Sites, perspectives et paysages lors de ses réunions en date du 29 septembre 1977 et du 12 juin 1978 ;

VU l'avis émis par la Commission Supérieure des Sites en date du 25 septembre 1979 ;

Le Conseil d'Etat (section de l'Intérieur) entendu ;

CONSIDERANT que l'ensemble formé, sur les communes d'Auffay, Montreuil en Caux et Saint Denis sur Scie, par le parc du chateau de Bosmalet constitue un site pittoresque dont la conservation présente un caractère d'intérêt général,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Est classé parmi les sites pittoresques du département de la Seine Maritime, le site du parc du chateau de Bosmalet sur les communes d'Auffay, Montreuil en Caux et St Denis sur Scie, délimité comme suit, conformément au plan ci-annexé :

Sur la commune de ST DENIS SUR SCIE :

Section C, parcelles n° 106 à 108 dans leur totalité ,

Sur la commune d'AUFFAY :

Section AM,
parcelles n° 49 à 57 ; 59 ; 62 à 68 ; 70 à 80 ; 84 à 88 ;
92 ; 100 ; 103 ; 105 à 110 ; 112 à 115 dans leur
totalité

Section AL,
parcelles n° 8 et 9, pour une bande de 15 m en bordure nord-est
des parcelles

parcelle n° 11, en totalité

parcelle n° 13, pour une bande de 15 m en bordure sud-ouest
de la parcelle

parcelle n° 26, pour la partie qui se trouve entre les alignements
de la grande perspective, alignement inclus.

parcelle n° 35, pour une bande de 15 m en bordure sud-ouest
de la parcelle

parcelle n° 41, à l'exclusion des cabanons déjà construits
et portant les n° 36 à 40

parcelles n° 42 à 44, pour une bande de 15 m en bordure nord
est des parcelles

parcelles n° 45 et 46 en totalité

parcelles n° 47 à 49, pour une bande de 15 m en bordure sud-
ouest des parcelles

Sur la commune de MONTREUIL EN CAUX :

Section B,
Parcelle n° 273 pour une bande de 60 m de large depuis la limite
est de la parcelle

ARTICLE 2 - Le présent décret sera notifié au Préfet du département de la Seine Maritime, aux Maires des communes concernées, ainsi qu'aux propriétaires concernés.

ARTICLE 3 - Le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à PARIS, le JAN. 1961

Raymond BARRE

Par le Premier Ministre

Le Ministre de l'Environnement
et du Cadre de Vie

Michel d'ORVILLE

1) Le plan peut être consulté à la Préfecture de la Seine Maritime.



FICHE SITE
site inscrit
76 000 107

LE VIEUX CHATEAU DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

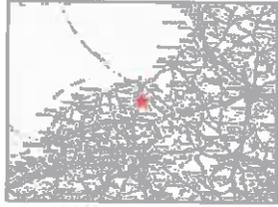
Liste des communes concernées : LONGUEVILLE-SUR-SCIE

Superficie : 3,07 ha

Arrêté d'inscription du 19/06/1944 : sont inscrites les ruines du vieux château de Longueville à Longueville-sur-Scie (Seine-Inférieure).

Parcelles cadastrales visées : n° 56 et 58 Section A.

Site inscrit - Article L341-1 du Code de l'environnement



**LE VIEUX CHATEAU
DE LONGUEVILLE-
SUR-SCIE (sl)**

Date : 1944-06-19



Sources :
© IGN
© DREAL Normandie

Production:
Le 21/12/2015 - DREAL Normandie
JD-2015-12-21 TL8-11:26

0 0.09 0.18 km





FICHE SITE
site classé
76 107 000

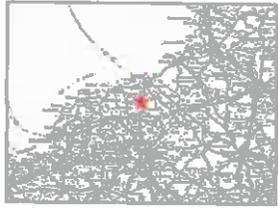
LE CHENE DE LA FERME DE SOCQUENTOT A BEAUVAL-EN-CAUX

Liste des communes concernées : BEAUVAL-EN-CAUX

Superficie : 0,01 ha

Arrêté de classement du 30/07/1934 : est classé le chêne de la ferme de Socquentot commune de Beaunay (Seine-Inférieure)

Site classé - Article L341-2 du Code de l'environnement



LE CHENE DE LA FERME DE SOCQUENTOT A BEAUVAL-EN-CAUX (sc)

Date : 1934-07-30



Sources :
© IGN
© DREAL Normandie

Producteur :
Le 21/12/2015 - DREAL Normandie
30-2015-12-21T14:04:53

0 0.00 0.10 km



ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale

~~Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts.~~

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 16 Mai 1934

l'adhésion
Vu l'engagement en date du 21 avril 1934 donnée par
~~par~~ M. Raymond WEMAËRE

ARRÊTÉ :

Article premier.

Le Chêne de la ferme de Socquentot commune de Beaunay (Seine-Inférieure) est classé parmi les Monuments naturels et les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

~~ARRÊTÉ.~~

~~ARTICLE PREMIER.~~

~~classé~~ parmi les sites et monuments naturels de caractère
~~artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.~~

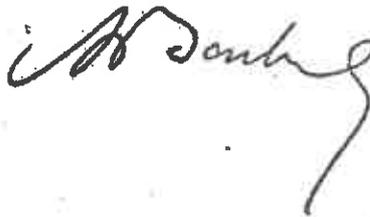
ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Seine-Inférieure, au maire de Beaunay et à M. Raymond Mecaëre, propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du site classé.
~~classé~~

Paris, le 30 JUIL 1934





FICHE SITE
site classé
76 152 000

L'EGLISE D'OUVILLE-LA-RIVIERE

Liste des communes concernées : OUVILLE-LA-RIVIERE

Superficie : 0,46 ha

Arrêté de classement du 25/10/1943 : est classé l'ensemble formé à Ouville-la-Rivière (Seine-Inférieure), par l'église (parcelle n° 105bis section B) et ses abords comprenant l'escalier qui y accède et les parcelles cadastrales n° 105, 106 (jardin du presbytère), n° 110p (pour une bande de terrain de 6 m de large le long de la parcelle n° 105 section B)

Site inscrit - Article L341-1 du Code de l'environnement



**LA PARCELLE PRES
DE L'EGLISE
D'OUVILLE-LA-
RIVIERE (si)**

Date : 1943-10-25



Sources :
© IGN
© DREAL Normandie

Production:
Le 21/12/2015 - DREAL Normandie
JD-2015-12-21T16:31:51

0 0,00 0,10 km





FICHE SITE
site classé
76 208 000

LA VALLEE DE LA VIENNE A BEAUVAL-EN-CAUX, LAMBERVILLE, LAMMERVILLE, SAINT-MARDS

Liste des communes concernées : BEAUVAL-EN-CAUX, LAMBERVILLE, LAMMERVILLE, SAINT-MARDS

Superficie : 270,74 ha

Décret de classement du 11/02/1997 : sont classés les ensembles pittoresques de la vallée de la Vienne, d'une superficie d'environ 267 hectares, situés sur les communes de Beauval-en-Caux, de Lamberville, de Lammerville et de Saint-Mards, délimités comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre, conformément à la carte au 1/25000^{ème} et aux plans cadastraux annexés au présent décret

Le site comporte 4 ensembles du nord au sud :

1^{er} ensemble

commune de Lammerville

Section AE ; en partant de l'intersection du chemin départemental n° 270 de Gruchet-Saint-Siméon à Bacqueville et du chemin rural n° 7 et dans le sens des aiguilles d'une montre :
chemin départemental n° 270 de Gruchet-Saint-Siméon à Bacqueville, limites entre les communes de Bacqueville-en-Caux et Lammerville, limite sud-est de la parcelle N° 24, chemin départemental n° 152 de Bacqueville à Ouville-la-Rivière, limite ouest des parcelles n° 24 et 17, chemin départemental n° 127 de Royville à la Mer, limites sud et est de la parcelle n° 107, franchissement du chemin départemental n° 152 de Bacqueville à Ouville-la-Rivière

Section ZK ; chemin départemental n° 152 de Bacqueville à Ouville-la-Rivière, chemin départemental n° 127 de Royville à la Mer, ligne fictive parallèle au chemin départemental n° 152 de Bacqueville à Ouville-la-Rivière et située à 50 mètres de celui-ci, chemin départemental n° 270 de Gruchet-Saint-Siméon à Bacqueville

Section AE ; franchissement du chemin départemental n° 152 de Bacqueville à Ouville-la-Rivière, voie communale n° 1 des Mesnils à l'église de Lammerville, limites ouest et nord de la parcelle n° 112, chemin départemental n° 127 de Royville à la Mer, limite nord de la parcelle n° 42, rivière «la Vienne» limite nord de la parcelle n° 29, chemin rural n° 7 des Chasses Marais à Dieppe jusqu'à son intersection avec le chemin départemental n° 270 de Gruchet-Saint-Siméon à Bacqueville

2^{ème} ensemble

commune de Lamberville

Section A ; en partant de l'intersection du chemin départemental n° 23 d'Arques-la-Bataille à la station de Motteville et du chemin départemental n° 55 d'Yvetot à Varengueville-sur-Mer et dans le sens des aiguilles d'une montre :

Chemin départemental n° 55 d'Yvetot à Varengueville-sur-Mer, voie communale n° 1 de Draqueville à Lamberville, limite nord de la parcelle n° 99, limite entre la parcelle n° 101 et les parcelles n° 188a, 93, 104, 203 et 204, limite nord et est de la parcelle n° 106, chemin départemental n° 23 d'Arques-la-Bataille à la station de Motteville jusqu'à son intersection avec le chemin départemental n° 55 d'Yvetot à Varengueville-sur-Mer

3^{ème} ensemble

commune de Saint-Mards

Section B1 ; en partant de l'intersection de la parcelle n° 252 et de la voie communale n° 4 de Sainte-Geneviève à Bacqueville, dans le sens des aiguilles d'une montre :

Voie communale n° 4 de Sainte-Geneviève à Bacqueville, limite entre les communes de Saint-Mards et de Beauval-en-Caux, limite entre les sections B1 et ZE, limite nord-ouest de la parcelle n° 380a, chemin

départemental n° 23 d'Anglesqueville à la station de Motteville, limite nord des parcelles n° 361, 477, 478 et 243, rivière «la Vienne», limite nord de la parcelle n° 252 jusqu'à son intersection avec la voie communale n° 4

4^{ème} ensemble

commune de Beauval-en-Caux

Tableau d'Assemblage ; en partant de l'intersection de la route départementale n° 50 de Fauville à Auffay avec la route nationale n° 27 de Paris à Dieppe et dans la sens des aiguilles d'une montre : route nationale n° 27 de Paris à Dieppe, limite entre les communes de Beauval-en-Caux et de Biville-la-Baignarde, sente rurale des Bétéaux à Sainte-Geneviève, chemin rural n° 6 d'Anglesqueville-sur-Saône à Longueville-sur-Scie

Section D ; limite entre les lieux-dits «Château des Etangs» et «Bois du Château des Etangs»

Section B2 ; limite entre les lieux-dits «Terres sur le Bois des Terriers» et «Beaunay», limite nord des parcelles n° 55 et 56, limite ouest (en partie) et nord de la parcelle n° 61, chemin départemental n° 50 de Fauville à Auffay-par-Cany, limite nord de la parcelle n° 340, limites nord-ouest et nord-est de la parcelle n° 341, limite nord de la parcelle n° 225, limites nord et est de la parcelle n° 25, voie communale n° 4

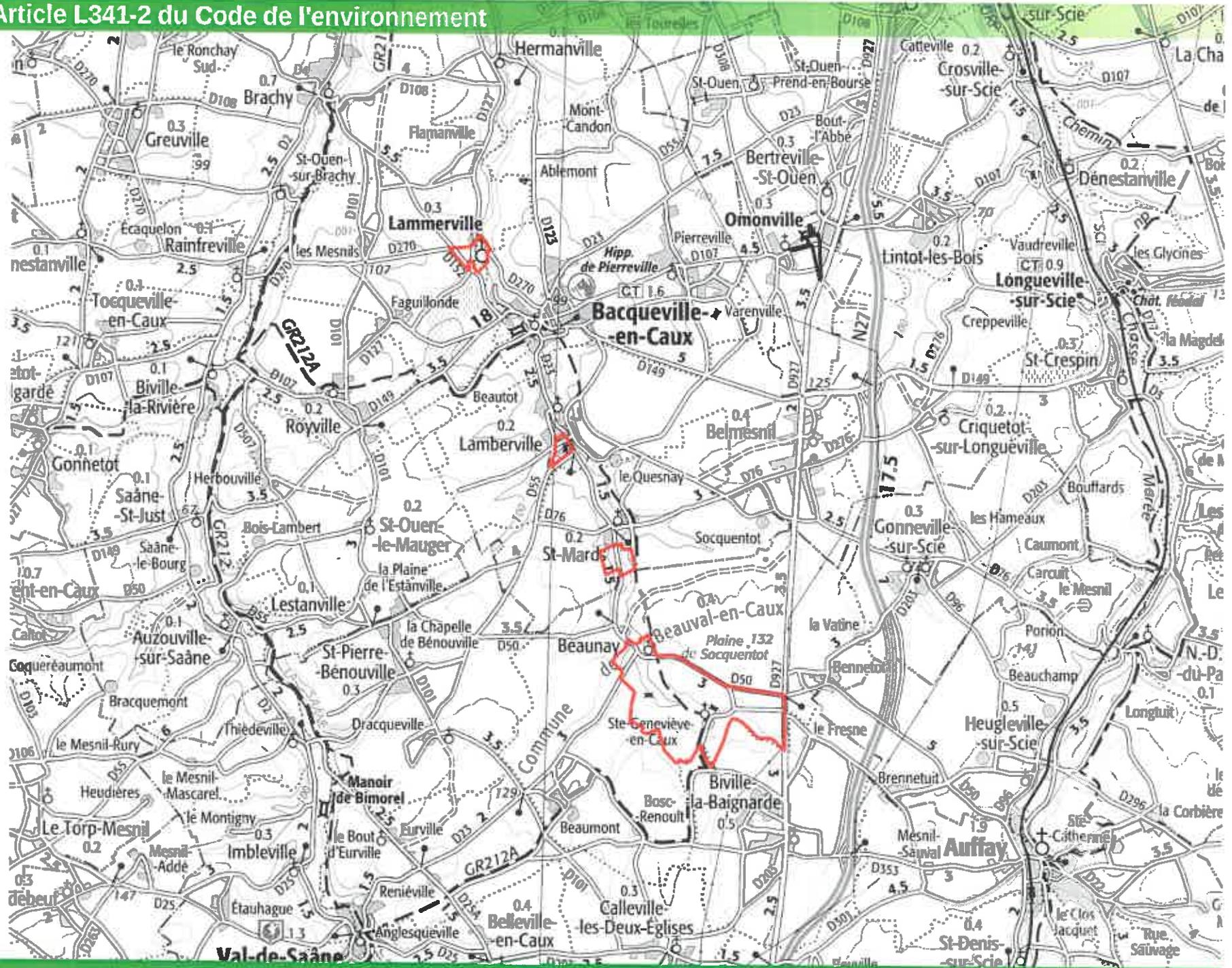
Tableau d'Assemblage ; chemin départemental n° 50 de Fauville à Auffay-par-Cany jusqu'à son intersection avec la route nationale n° 27 de Rouen à Dieppe

Site classé - Article L341-2 du Code de l'environnement



**LA VALLEE DE LA
VIENNE A BEAUVAIL-
EN-CAUX,
LAMBERVILLE,
LAMMERVILLE,
SAINT-MARDS (sc)**

Date : 1997-02-11



Sources :
© IGN
© DREAL Normandie

Production:
Le 21/12/2015 - DREAL Normandie
JD-2015-12-21T15:29:07

0 1 2 km





FICHE SITE
site classé
76 151 000

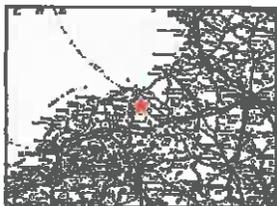
LE CHATEAU DE LA CHAPELLE-DU-BOURGAY, SON PARC

Liste des communes concernées : LA CHAPELLE-DU-BOURGAY

Superficie : 19,64 ha

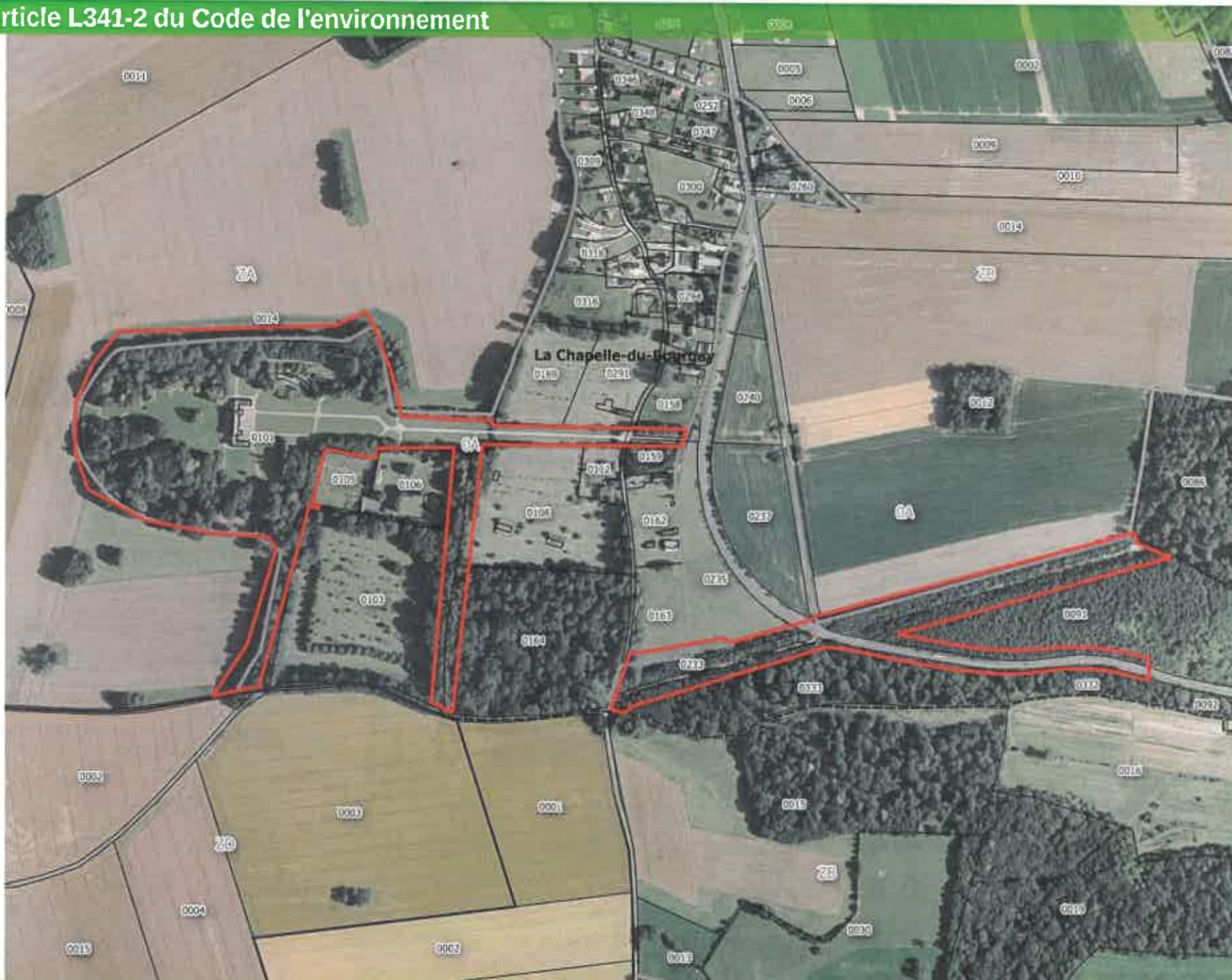
Arrêté de classement du 11/10/1943 : est classé l'ensemble formé à La Chapelle-du-Bourgay (Seine-Inférieure) par le château (parcelle n°102 section A), son parc, son avenue et ses allées comprenant les parcelles cadastrales n° 69, 101, 91 (pour une bande de terrain, correspondant à l'allée Saint-Georges, de 50 m de large de la parcelle n° 70 et une bande de terrain de 15 m de large le long de la R.N. n° 15 depuis l'allée Saint-Georges jusqu'à la hauteur de la limite commune aux parcelles n° 92 et 93) ; n° 93 (pour une bande de 15 m le long du chemin vicinal ordinaire n° 3 du Bois Hulin puis de la R.N. n° 15) ; n° 103 (pour l'allée des Mèlèzes, une bande de 25 m de large le long des parcelles n° 108 et 164) ; n° 158, 159 (pour une bande de 10 m de large de part et d'autre du chemin planté de marronniers)

Site classé - Article L341-2 du Code de l'environnement



LE CHATEAU DE LA CHAPELLE-DU- BOURGAY, SON PARC (sc)

Date : 1943-10-11



Sources :
© IGN
© DREAL Normandie

Production:
Le 21/12/2015 - DREAL Normandie
JD-2015-12-21T11:10:12

0 0.1 0.2 km





FICHE SITE
site classé
76 158 000

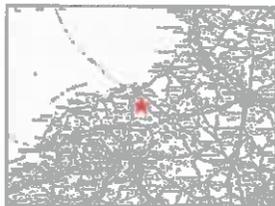
LE CHATEAU DE SAINTE-FOY, SON PARC

Liste des communes concernées : SAINTE-FOY

Superficie : 17,99 ha

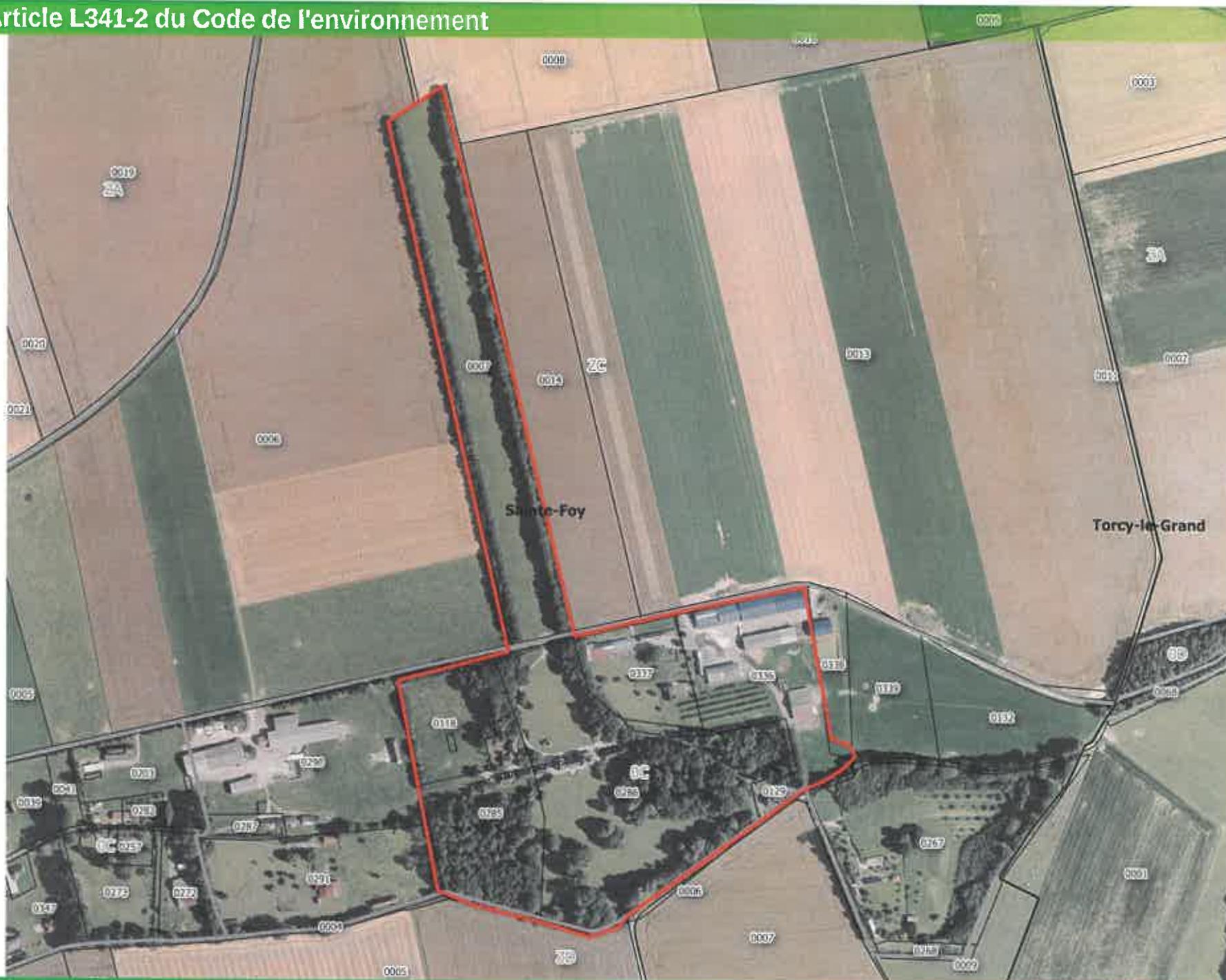
Arrêté de classement du 13/01/1944 : est classé l'ensemble formé par le château de Sainte-Foy (Seine-Inférieure), son parc et l'avenue qui y conduit, comprenant les parcelles cadastrales n° 33 à 35 section B et n° 118 à 130 section C

Site classé - Article L341-2 du Code de l'environnement



LE CHATEAU DE SAINTE-FOY, SON PARC (sc)

Date : 1944-01-13



Sources :
© IGN
© DREAL Normandie

Production:
Le 21/12/2015 - DREAL Normandie
3D-2015-12-21T12:33:46

0.00 0.10 km





FICHE SITE
site classé
76 146 000

LE PARC DU CHATEAU D'OMONVILLE

Liste des communes concernées : OMONVILLE

Superficie : 6,99 ha

Arrêté de classement du 22/06/1943 : est classé le parc du château d'Omonville (Seine-Inférieure), constitué par les parcelles cadastrales n° 37, 93 à 97, 144, 146, 147 section B, appartenant à Mademoiselle Delalande Cécile, 16, rue Stanislas Girardin, à Rouen

Site classé - Article L341-2 du Code de l'environnement



LE PARC DU CHATEAU D'OMONVILLE (sc)

Date : 1943-06-24



Sources :
© IGN
© DREAL Normandie

Production:
Le 21/12/2015 - DREAL Normandie
JD-2015-12-21T09:30:29

0 0.05 0.10 km





FICHE SITE
site classé
76 193 000

LE PARC DU CHATEAU DE BOSMELET A AUFFAY, MONTREUIL-EN-CAUX, SAINT-DENIS-SUR-SCIE

Liste des communes concernées : AUFFAY, MONTREUIL-EN-CAUX, SAINT-DENIS-SUR-SCIE

Superficie : 34,84 ha

Décret de classement du 07/01/1981 : est classé le site du parc du château de Bosmelet sur les communes d'Auffay, Montreuil-en-Caux et Saint-Denis-sur-Scie (Seine-Maritime), délimité comme suit, conformément au plan ci-annexé :

sur la commune de Saint-Denis-sur-Scie

section C, parcelles n° 106 à 108 dans leur totalité.

sur la commune d'Auffay

section AM, parcelles n° 49 à 57, 59, 62 à 68, 70 à 80, 84 à 88, 92, 100, 103, 106 à 110, 112 à 115 dans leur totalité ; section AL, parcelles n° 8 et 9 pour une bande de 15 m en bordure nord-est de la parcelle, n° 11 en totalité, n° 13 pour une bande de 15 m en bordure sud-ouest de la parcelle, n° 26 pour la partie qui se trouve entre les alignements de la grande perspective alignement inclus, n° 35 pour une bande de 15 m en bordure sud-ouest de la parcelle, n° 41 à l'exclusion des cabanons déjà construits et portant les n° 36 à 40, n° 42 à 44 pour une bande de 15 m en bordure nord-est des parcelles, n° 45 et 46 en totalité, n° 47 à 49 pour une bande de 15 m en bordure sud-ouest des parcelles.

sur la commune de Montreuil-en-Caux

section B, parcelle n° 273 pour une bande de 60 m de large depuis la limite est de la parcelle

Site classé - Article L341-2 du Code de l'environnement



**LE PARC DU
CHATEAU DE
BOSMELET A
AUFFAY,
MONTREUIL-EN-
CAUX, SAINT-
DENIS-SUR-SCIE
(sc)**

Date : 1981-01-07

Sources :
© IGN
© DREAL Normandie

Production :
Le 21/12/2015 - DREAL Normandie
JD-2015-12-21T15:04:50

0 0.2 0.4 km

